

**codase**

Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative

Rapport d'Activité 2008



# COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS ET VIE DES ÉTABLISSEMENTS 2008

## SOMMAIRE

▪ Liste des Administrateurs, Membres du Bureau du CODASE		
▪ Rapport moral du Conseil d'Administration .....	Page	1
▪ L'Année 2008 .....	Page	3
▪ L'évaluation : une culture en marche .....	Page	17
▪ Espace Adolescents .....	Page	19
▪ Service d'Aide Éducative en Milieu Ouvert .....	Page	33
▪ Service Ambulatoire .....	Page	35
▪ Accueil Enfance .....	Page	39
▪ Centre d'Accueil Immédiat .....	Page	43
▪ Droit de Visite .....	Page	47
▪ Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique .....	Page	49
▪ Service de Prévention Spécialisée .....	Page	51
▪ Centre Spécialisé de Soins en Toxicomanie Point–Virgule .....	Page	57
▪ Service d'Enquêtes Rapides .....	Page	59
▪ Service de Médiation Familiale .....	Page	61

*Ce compte rendu d'activité n'est pas un rapport de gestion, il présente les éléments généraux de l'activité de l'Association, des établissements et des services. Il ne détaille pas les aspects financiers qui sont développés dans les comptes sociaux officiels soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire et approuvés par le Commissaire aux Comptes.*

## ***Rapport moral du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 2 juin 2009***

Claude CHARBONNIER  
Secrétaire Général Adjoint

**2008 ce fut d'abord l'année du cinquantenaire de notre Association** : la journée du 6 juin a donné à voir et à entendre un certain nombre de richesses parfois insoupçonnées ou méconnues des jeunes qui nous sont confiés : création théâtrale de l'Accueil Enfance, poèmes des jeunes de l'Espace Adolescents, musiques et chants de la Compagnie des Quartiers, film du Pool Technique. En alternance, les prises de parole autour des thématiques de la famille, de l'éducation et du travail des jeunes témoignaient de la richesse des expériences et de la qualité de la réflexion des équipes mobilisées pour transmettre un écho de leur travail au quotidien et parfois le reflet des questionnements que leur renvoient l'évolution de la société et l'incertitude de certaines politiques publiques. Et à l'issue des interventions enrichissantes de nos deux grands témoins, le buffet festif témoignait à la fois des compétences du Pool Technique, maître d'œuvre de l'organisation, et de la vitalité d'une Association où l'on sait s'engager, tisser du lien social mais aussi cultiver une certaine forme de convivialité.

**2008 a aussi été l'année de l'aboutissement d'un certain nombre de nos projets immobiliers** : Au Chalet Langevin, l'ITEP et le Service «Droit de Visite» ont pris possession de leurs nouveaux locaux tandis que le Service Ambulatoire se redéployait dans un bâtiment rénové. Et à la fin de l'année, c'est le service AEMO qui emménageait dans des nouveaux locaux plus vastes et plus fonctionnels tandis que le Service de Médiation Familiale lui succédait au 21 rue Anatole France. Le CODASE a également acheté une petite parcelle qui jouxte les locaux de l'Espace Adolescents rue Jean Perrot et a entamé les procédures pour construire à Voiron un local spécifique dédié au Droit de Visite. Enfin une commission s'est attelée à rechercher une solution pour regrouper en un même lieu les services dispersés et souvent un peu à l'étroit de la Prévention Spécialisée. À peine un chantier est-il achevé qu'un autre s'ouvre, témoignage de la vitalité nécessaire de l'Association.

**2008 aura également été l'année de réflexion autour des valeurs qui guident notre engagement social qui a conduit à la refonte du projet associatif que vous trouverez sur notre site [www.codase.org](http://www.codase.org). Le Conseil d'Administration qui continue à se renouveler et à faire preuve d'une belle vitalité y a consacré plusieurs demi-journées de travail.**

**En 2008, la vitalité et la compétence professionnelle des personnels du CODASE continuent d'être reconnues par nos partenaires institutionnels** : l'Accueil Enfance de Voiron fonctionne désormais sur 365 jours ; la Prévention Spécialisée a été sollicitée pour étendre son champ d'intervention aux communes de Gières et de Poisat. Et à partir de l'expertise acquise dans le fonctionnement du Centre d'Accueil Immédiat de Poisat, l'Association a été invitée par les services du Conseil Général à élaborer un projet de maison d'accueil éducatif et d'accompagnement thérapeutique à Bourgoin-Jallieu. Même si nous ne mésestimons pas les problèmes que risque de nous poser cette implantation nouvelle, en termes de management interne et de liens avec l'environnement social, nous avons décidé de répondre favorablement à cette demande, persuadés que nous sommes que la vitalité d'une association se mesure à ses capacités d'innovation et d'adaptation de ses services.

**Témoignage de l'ouverture d'une nouvelle étape dans la vie de l'Association, la revue JEM a changé de titre et de charte graphique.** Mais nul ne doute que « **Regards** » continuera à rendre compte des avancées de la réflexion collective du CODASE, nourrie des débats de ses nombreuses commissions. Une « petite nouvelle », cette année, le groupe de réflexion « **criminologie** », animé par Julien-Jacques SABY, qui se veut le lieu d'un échange ouvert sur les problématiques de la déviance et l'analyse du comportements des individus. La commission « **scolarité** » s'est interrogée sur la place des apprentissages cognitifs au sein de nos structures et aux modalités de collaboration avec l'Education Nationale : le projet institutionnel qui s'élabore semble avoir quelque difficulté à reconnaître l'expertise des éducateurs dans la gestion des cas difficiles et risque de remettre en question des actions intéressantes initiées ces dernières années à la demande des enseignants. Paradoxe, dans le même temps, les politiques nous invitent à nous intéresser au sort des décrocheurs ou des jeunes de 16 à 18 ans qui sortent du système scolaire sans perspective d'insertion !

**Enfin, 2008 aura été l'année de la mise en place de l'évaluation du fonctionnement de nos établissements** : au sein de l'Association, la longue réflexion menée lors des deux dernières années avait abouti à la rédaction d'un document interne qui a été remarqué et qui témoignait de l'engagement des équipes. C'était pour nous un motif de fierté. Néanmoins nous ne saurions dissimuler notre satisfaction d'avoir constaté que les évaluateurs externes avaient chaque fois reconnu le travail de qualité des professionnels du CODASE, leur souci de réfléchir sur la nécessaire évolution de leurs pratiques et l'engagement au service des enfants ou des adolescents les plus démunis.

Si 2008 a été une année plus sereine pour le CODASE, nous ne pouvons dissimuler néanmoins que certaines équipes travaillent avec des jeunes tellement déstructurés qu'ils peuvent les mettre physiquement en danger. Au Centre d'Accueil Immédiat de Poisat, les éducateurs ont été victimes d'une agression avec arme qui aurait pu dégénérer en drame. C'est dire que dans certaines situations, ils vivent souvent « sur le fil du rasoir ». C'est pourquoi, au moment où après « la mixité sociale », le terme d'« intergénérationnel » semble être devenu une priorité collective, nous nous interrogeons sur l'ostracisme dont pourraient être victimes certaines de nos structures : certains des jeunes que nous accueillons font peur, les voisins de certaines de nos maisons s'inquiètent et nous verraient bien déménager. Le « vivre ensemble » reste perpétuellement à inventer.

Avril 2009

Claude CHARBONNIER

### **Longévité — « Qui veut gravir une montagne commence par le bas » Confucius**

Dans son rapport moral, notre secrétaire général a évoqué la manifestation du cinquantenaire de notre Association.

Plus de 450 personnes se sont retrouvées, le 6 juin 2008, en la salle de création de MC2, répondant ainsi à l'invitation du conseil d'administration et de son président Jean BALESTAS.

Humilité, émotion, convivialité, créativité étaient au rendez-vous.

Un équilibre parfait a été trouvé entre les interventions des professionnels, de notre invité Patrick BAUDRY et les expressions artistiques de nos jeunes pensionnaires. Le tout suivi par un buffet approvisionné avec générosité par Karine ZABERER et ses serveurs et serveuses à l'efficacité redoutable.

Nous avons démontré ce qui fait la force de notre Association : cette capacité à additionner nos talents au service de notre projet social. Administrateurs, professionnels et jeunes, de sa place et chacun à sa place, unis vers le même objectif – réussir cette journée commémorative et laisser une trace de notre passage. Ce qui fut fait et bien fait.

### **50 ans et pas une ride... pas même une coquetterie dans le regard**

Ce regard intense et bienveillant, annonce la naissance de notre nouvelle charte graphique. Celle-ci sera déclinée désormais de manière cohérente sur l'ensemble de nos supports, qu'ils soient de papier ou sur notre site revivifié.

Nous sommes sortis de la logique du logo (idole des années 80) pour aller vers un graphisme moderne et plus symbolique, car il met en scène le bandeau et le regard. Regard porté sur nous-mêmes dans ce "connais-toi toi-même", cher à Socrate. Mais aussi le regard optimiste porté sur cette jeunesse dont nous sommes en charge, et enfin avec quelques indignations dans les pupilles devant le triste spectacle d'une société qui a mal à son vivre ensemble.

Le bandeau est constitué de deux entrelacs. Ils expriment notre souci permanent d'être encore et toujours les passeurs d'entre deux mondes, car c'est bien une valeur essentielle de notre association que de favoriser l'accès des jeunes qui nous sont temporairement confiés, à la pleine possession de leurs droits et devoirs de citoyens.

Pour ce qui est du site [www.codase.org](http://www.codase.org), nos visiteurs trouveront des informations réactualisées, par notre secrétaire associative formée aux voyages interstellaires des mondes virtuels de l'internet. Ainsi les internautes expérimentés et les autres trouveront en quelques clics à satisfaire leur curiosité et leur soif de connaissance de notre association.

La rubrique EMPLOI fournira à la fois les profils de poste mis à l'appel et proposera des liens avec les organismes régionaux comme le CREAM, l'Union Nationale des Sauvages de l'Enfance, l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.

La commission communication extérieure réfléchit actuellement aux modalités d'expression de la parole des jeunes sur le site, par la mise en place soit d'une icône supplémentaire, soit de la construction d'un site « *codase life* ».

## **Sérénité — « La rivière tranquille a ses rives fleuries » Mong-Tseu**

Dans la mesure où notre association dispose aujourd'hui d'un éclairage interne sur les pratiques éducatives auto-évaluées de ses établissements et services, en relation avec une des recommandations de l'ANESM (Agence Nationale d'Évaluation) sur **le rôle de l'encadrement au regard des problématiques de maltraitance, l'ouverture des établissements sur leur environnement...**

En effet, tous les éléments concernant ce vaste chantier qui a duré deux ans, ont été compilés sur un CD, mis à la disposition des membres du conseil d'administration, des directions et des équipes éducatives.

Un certain nombre de propositions d'amélioration des conditions de prise en charge ont été formulées. Aux équipes de s'en saisir pour les mettre en objectifs et ainsi faire vivre l'amélioration en continu des bonnes pratiques institutionnelles.

Mais également concernant les visites de contrôle effectuées par les services du conseil général et de la protection judiciaire de la jeunesse dans nos structures éducatives.

Au-delà de l'aspect observation des conditions de prise en charge, nous avons apprécié la qualité des échanges entre nos équipes éducatives, nos cadres et les responsables des contrôles sur les philosophies éducatives portées, partagées par les équipes, mais surtout de leur mise en œuvre dans les pratiques quotidiennes. Ces contrôles ont été conduits avec doigté mais engagement, finesse, écoute et pertinence. Cette manière de procéder a été une incitation et une opportunité d'amélioration de notre communication. Nos équipes en ont saisi le sens et ont su mettre en pensée leur gestuelle.

Enfin, je voudrais évoquer un incontournable de notre engagement associatif concernant l'amélioration continue des pratiques professionnelles : la **Commission Ethique**.

À son installation, un des buts de la commission était qu'au travers de la conception commune de l'éthique, certains thèmes puissent être mis en lumière et irriguer la vie de l'Association et de ses établissements et services.

Très vite les participants ont été interrogés par des situations qui ont démontré que l'application des droits est toujours une question complexe, voire amène à une gestion paradoxale, par exemple lorsqu'il nous faut équilibrer les droits de l'enfant, les droits de la famille et les droits des professionnels... Une ligne de conduite s'est installée très naturellement dans ce groupe de travail : plutôt que de contourner les difficultés nous chercherons, par la réflexion, à nous enrichir des contradictions.

Par quelques comptes rendus de réunions, je vous propose donc une mise en lumière des travaux de cette commission, avec mes remerciements chaleureux aux très engagés membres de ce groupe, et plus particulièrement à Marianne SIMOND qui y officie comme une très efficace « secrétaire perpétuelle ».

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 26 janvier 2007

À partir de la reprise du compte rendu de la réunion précédente, de la Commission, certains sujets sont à nouveau abordés, celui du « Casier n° 2 ». La loi précise effectivement que, dans le cadre de l'habilitation Justice des établissements concernés, les nouveaux embauchés doivent produire cet extrait de leur casier ; les numéros de ces extraits précisant de manière de plus en plus approfondie les contenus des notations consignées, le cas échéant, dans ces extraits. Les textes de loi concernant les obligations de l'employeur, face à d'éventuelles condamnations de l'employé, de tel ou tel degré, peuvent être recherchés sur les sites (web) officiels : par exemple, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). Un minimum de connaissance du droit paraît nécessaire pour bien mesurer les significations des questions posées : en particulier, différencier *tribunal de police* de *correctionnelle*. La discussion nous entraîne ensuite sur ce qui relève du Fichier national et aborde la question : « est-ce un délit de refuser de donner son ADN ? »

*Cette question, je l'ai posée depuis, à Laurence TUR, en stage au CODASE, juriste, qui m'a dit que la date des faits avait son importance, puisque le décret permettant l'application de la Loi (qui oblige à donner son ADN – peut-être les cas précis sont-ils à revisiter ?) date de janvier 2006.*

En réponse à la question de la rumeur, qui est ensuite abordée, Jean-Paul Demard fait appel à Socrate pour rappeler le guide possible de nos actions, et, plus précisément, de la communication, sur le plan éthique, entre autres. Trois mots représentent trois étapes de réflexion : Vérité, bonté, utilité. Communiquer telle ou telle chose à telle personne ? Socrate invite à traiter la question posée, au regard, de la vérité (est-elle sûre et certaine, attestée, par qui ?), de la bonté (est-elle avérée ? Il s'agit là aussi bien de la bonté humaine que de la qualité de ce qui est bon), enfin de l'utilité (communiquer cela est-il utile ? à quel degré ?).

L'utilisation de ces trois filtres permet de restreindre la propagation de la rumeur qui peut être ravageuse et au développement de laquelle on serait indigné d'avoir contribué. Notons aussi que le fantasme alimente la rumeur et que l'information claire et précise lutte aussi contre la rumeur.

Ainsi sommes-nous arrivés sur le terrain de l'éthique de la communication au CODASE.

La question concrète qui permet de débattre sur ce sujet est celle du dernier compte rendu du CE.

L'importance est attirée sur le « fait de remettre les informations dans *leur* contexte, de donner à chaque fois, les éléments qui sont nécessaires pour comprendre les choses. »

La question aussi de la vie actuelle au Chalet Langevin, ses aléas, ses difficultés, ses souffrances, est abordée. Deux administrateurs présents donnent des informations sur ce que le CODASE a engagé pour chercher à remédier aux problèmes, d'abord dans la collecte d'informations. Un participant attire l'attention sur l'ampleur du problème vécu et le besoin fort d'un traitement approprié à l'ampleur de la « maladie ». Cette métaphore correspond à l'état de souffrance, tant des enfants accueillis dans les ITEP actuellement, que des équipes au travail et de l'outil peut-être, dans son ensemble.

Une autre métaphore peut être proposée, comme une réponse de la Commission Éthique : celle de l'action du médecin. Le corps médical dispose de traitements, le diagnostic doit être d'abord posé avec précision pour trouver le traitement approprié et parfois le traitement approprié n'existe pas ou pas encore ; il importe de ne pas augmenter le mal par le traitement qu'on mettrait en place alors. Ce que peut faire la Commission Éthique, c'est prendre en compte (en compte rendu) ce qui est dit, du Chalet et de sa vie et se faire l'écho de la nécessité d'une position tierce, nécessité exprimée clairement.

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 16 mars 2007

Un canard s'est invité à la réunion de la commission...non pas en magret, pas même laqué, mais truffé de représentations (document intitulé « Quand un canard cache un cochon », ci-joint)...

Nous avons tenté de tordre le cou à cet animal farci de préjugés.

La question posée par ces enfants (11/13 ans), dont le papa est musulman pratiquant et la maman « européanisée » est bien celle de leur confrontation à deux cultures.

La difficulté pour ces enfants est de différencier ce qui est de l'ordre de la foi, de la croyance. Ils confondent ethnicité, couleur de peau et religion. La question du refus alimentaire signe, aux côtés d'une ignorance certaine, une accroche défensive pour tout ce qui concerne le rapport de l'unité familiale au monde « menaçant » qui l'entoure. En ce sens il a été proposé d'éviter une posture de rapport de force, mais plutôt de rapport de persuasion. Les manières de se comporter en sociétés ne sont pas ennemies de la religion, tout en affirmant que le religieux est du domaine de la sphère privée et non publique.

L'Association inscrit ses actions dans « **le principe intangible de laïcité** » et dans un esprit de totale neutralité confessionnelle. Ce principe vaut pour les jeunes qu'elle accueille comme pour les professionnels qu'elle engage.

Il est nécessaire, sans provocation et sans outrages, de rappeler les modalités d'un vivre ensemble, ainsi que les valeurs défendues par notre Association.

Certains articles de la loi de 2002-2, projet individualisé, droit à l'intimité, libertés de culte, etc... doivent-ils amener les institutions à prendre en compte des pratiques, religieuses, alimentaires (viande hallal, casher, modes d'abattages....) ? Cette question fait l'objet d'une réflexion à l'Espace Adolescents.

Jusqu'où pouvons-nous accepter l'exigence de l'intime ? Les échanges ont été vifs et chaleureux sur ces sujets.

Il faut quelques fois faire preuve d'intolérance envers la tolérance, lorsque ce qui est dit ou fait porte atteinte au principe fondateur de notre pacte social, aux valeurs républicaines.

Il est également important de se poser la question de ce qui se transmet par le vecteur alimentaire.

Nous nous sommes donc renseignés sur les aliments autorisés et non autorisés pour les musulmans et bien évidemment du pourquoi ?

Ibn Taymiyya, dans l'Al-hassana was-sayyi'a a écrit : « *Les choses bonnes, permises à la consommation, sont tout ce qui n'est pas nocif à la santé physique, à la santé mentale ni spirituelle, tandis que les choses mauvaises sont celles qui font du tort à la santé physique, à la santé mentale et spirituelle* ».

À la demande de Dieu : « Le Prophète déclarera licite pour eux les bonnes choses et illicite pour eux les mauvaises ».

Les interdits dans le domaine alimentaire, comme dans les autres domaines, n'ont pas pour objectif de priver l'homme, mais au contraire de le protéger, en lui révélant ce qui lui cause du tort, qu'il en soit conscient ou pas.

L'islam enseigne donc que certains aliments certes profitables à l'homme sur le plan physique, peuvent lui être dommageables sur le plan spirituel, car ils laissent un effet négatif sur l'âme.



Concernant les aliments d'origine animale : Les animaux marins seraient permis à la consommation : poissons, mollusques, crabes. Pour les animaux terrestres, sont interdits à la consommation : le porc, l'âne et le mulet, les quadrupèdes et les oiseaux carnassiers (c'est-à-dire qui sont féroces ou attaquent), comme le lion, le loup, le chien, l'aigle, le vautour : tous ceux qui mangent la chair, sont interdits. Mais également tous ceux pour qui l'homme a naturellement du dégoût comme le rat, les insectes. Egalement le sang, ou bien l'animal dont l'islam permet de consommer la chair, mais qui n'a pas été abattu de la façon voulue par l'islam : soit qu'il soit mort de lui-même ou en s'étant blessé, soit qu'il a été abattu sans avoir été saigné ou sans prononcer le nom de Dieu.

### **Le pourquoi de l'interdit**

Des chercheurs musulmans donnent comme explication que la raison profonde de ces interdits alimentaires est basée sur « le hikma » : Une philosophie de la sagesse.

La sagesse se situe à un degré plus subtil que la cause juridique qui, quant à elle, commande la règle. En islam, l'application d'une règle dépend de la cause juridique et non pas de la sagesse qui en est la cause. Autrement dit, en droit, la cause juridique a priorité sur la perception que l'on peut avoir de la sagesse de tel règlement. La sagesse exprime donc le pourquoi de la règle.

Ainsi tout ce qui cause du tort au corps, poisons et plantes vénéneuses, est interdit parce qu'il est interdit de se faire du tort.

Les enivrants (alcools) et les stupéfiants (drogues) sont interdits pour les mêmes raisons : ils font du tort à la santé mentale et psychique, et sont responsables de graves troubles familiaux et sociaux.

Un aliment ou une boisson dans lequel est tombée une impureté, devient par le fait impur, et en tant que tel interdit à la consommation, car source de toxines, donc de tort au corps.

L'interdiction de la consommation de porc est citée dans le Coran : « La chair de porc car c'est une souillure », sans être précis sur le sens donné à « souillure ». Il peut s'agir d'une souillure spirituelle, le terme générique de porc étant synonyme de dégoûtant dans l'inconscient humain, ou d'une souillure physique, puisque nous savons maintenant que la viande de porc est très souvent parasitée.

La chair de l'âne est interdite car il représente la bêtise dans l'inconscient humain. Les oiseaux carnassiers représentent la violence et l'absence de pitié.

Rien n'est dit sur les palmipèdes ou autres gallinacés, alors dégustons le canard, surtout s'il est enchaîné.

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 11 mai 2007

**Le débat de la commission s'ouvre** autour de la place des parents dans le C.V.S (Conseil de Vie Sociale) de l'Espace Adolescents et de l'interférence que peut engendrer la présence du père, de la mère, perçue comme intrusive pour un adolescent qui a le plus souvent une histoire complexe, voire parfois empreinte de violence avec sa famille.

Cette rencontre avec le parent dans l'assemblée CVS, non désirée par « l'enfant », peut engendrer des difficultés : altération de la confiance avec l'institution, souffrance du jeune, relation faussée avec l'éducateur...

La question éthique se situerait autour des enjeux conscients ou inconscients, voire manipulatoires, qu'un parent pourrait utiliser avec le pouvoir qu'il s'octroierait dans sa place d'élu. Comment dans le cadre de la loi 2002-2 l'institution se situe face à ce conflit moral ?

On ne peut répondre à une telle situation par une procédure règlementaire. Cette question doit être traitée dans l'échange et dans la parole avec le parent concerné. Cela conduit la direction à se situer dans le cadre de sa mission de protection face au parent qui userait de ce droit pour amplifier la souffrance de l'enfant. Il s'agit de faire référence au cadre de la prise en charge pour mettre en avant les troubles engendrés par cette présence chez l'adolescent.

La question du doute est présente tant au niveau de l'enfant par ce qu'il dit ou ne dit pas, qu'au niveau des motivations du père ou de la mère dans leur choix de participer au CVS ?

Cette situation est à traiter au niveau de l'éducatif, dans le cadre du Projet Individuel, afin de parler de ce problème avec l'adolescent et avec les parents afin de montrer les conséquences et la nocivité de cette présence pour l'enfant dans le cadre de son placement. On ne peut pas éviter d'aborder la question, mais plutôt s'en saisir pour se servir de levier et de point d'appui pour aider au cheminement éducatif du jeune accueilli.

Qui est l'utilisateur dans le cadre du CVS, les parents ou l'adolescent ? Qui est acteur ou sujet ?

À l'Espace Adolescents les jeunes sont délégués élus par leur groupe de vie, ils représentent leur unité. Les parents sont « élus » lors d'une assemblée générale. La faible participation, à cette assemblée conduit à l'élection de tous les parents présents. (Deux familles ont participé à la réunion pour deux places au CVS).

Au Chalet Langevin, on assiste parfois à certaine confusion où des parents parlent de leur situation, exposant même publiquement les problèmes de leur enfant et n'ayant pas intégré la dimension de délégation. L'objet du CVS n'est pas de discuter du Projet individuel d'un enfant.

À l'Accueil Enfance la position des parents au CVS est non élective mais participative. Cette démarche est présentée aux familles lors de la procédure d'admission. Le CVS est un lieu d'échange. Les débats suscitent beaucoup de questions et s'articulent autour de la vie de leurs enfants dans l'établissement. Ces rencontres sont une opportunité pour rassurer les parents.

Quel symbole et quel message sont envoyés par les parents à leur enfant dans le cadre d'un placement : « je suis au CVS je m'intéresse à toi ».

**Une deuxième discussion** s'engage autour d'une question relative à une procédure disciplinaire, la mise à pied à titre conservatoire d'un salarié, sans qu'aucune explication n'ait été donnée aux autres membres de l'équipe justifiant cette décision de la direction.

Il n'y a pas de loi du silence, mais la discrétion est nécessaire dans le cadre d'une telle procédure. Le non dit est lourd à porter par l'équipe qui doit se décaler pour répondre aux questions des jeunes sur l'absence du salarié. Comment travailler ce temps de latence et comment aborder le motif de la décision tant que la procédure n'arrive pas à son terme ?

C'est du rôle des cadres de montrer que la situation est grave, mais qu'elle ne peut être exposée pour le moment, et qu'elle sera expliquée quand le délai de la procédure viendra à expiration.

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 7 mars 2008

### **Première situation**

Comment aborde-t-on l'accueil d'un jeune dont l'état de santé peut poser un problème collectif de contamination, l'établissement portant une responsabilité dans ce cas.

L'établissement qui a adressé le jeune à l'Espace Adolescents n'a pas mentionné les questions de santé (ou il fallait « savoir lire entre les lignes » du rapport médical, rien n'étant explicite).

L'équipe éducative a appris par la jeune elle-même le jour de son arrivée, qu'elle était atteinte d'une hépatite B.

### Réflexions développées autour de cette question

#### **Premier axe**

Une réflexion se fait autour du secret médical. Pour certains, l'information aurait dû passer du médecin de l'établissement qui avait accueilli, au médecin de l'Espace Adolescents.

Est-ce la forme la plus adaptée pour à la fois protéger la jeune fille et protéger le collectif ?

Le temps médical et les temps institutionnels ne sont pas les mêmes.

Or, dans cette situation, il y a un principe de précaution à mettre en œuvre.

Du fait du manque d'information, l'Espace Adolescents a écrit au médecin départemental pour que des éléments très précis lui soient donnés sur l'état de santé de la jeune fille.

#### **Deuxième axe**

La majorité des personnes présentes conviennent qu'il ne s'agit pas là de secret mais d'informations à partager. La jeune n'a pas fait un secret de son état de santé, elle en a parlé à l'équipe accueillante.

Un échange d'informations entre professionnels aurait permis d'évaluer la situation, de déterminer les actions nécessaires à accomplir pour l'accueil, et leur mise en œuvre.

Si l'Espace Adolescents avait eu l'information (de directeur à directeur) :

1 – Une préparation aurait pu être faite par un médecin auprès de l'équipe accueillante (comme ce fut le cas précédemment pour un jeune porteur du VIH). Ce temps de rencontre permet une transformation des représentations de chacun sur les risques générés par une maladie, par l'apport d'informations objectives.

2 – Un échange aurait pu avoir lieu avec le jeune.

3 – Des mesures adaptées (accueil dans un cadre collectif ou accueil plus individualisé) auraient pu être prises.

En l'occurrence, l'Espace Adolescents se trouve à réfléchir dans l'urgence.

En effet, dans ce cas, nous nous trouvons pris dans un paradoxe entre protection de l'individu et protection du collectif, sans détenir les bonnes informations.

Une évaluation doit être faite pour toute situation de ce type. Chaque situation est singulière.

### **Choix à accomplir**

Ou bien il n'y a pas de risque de contagion et la jeune peut rester dans l'unité où elle a été accueillie.

Ou bien il y a risque de contagion et on doit lui proposer un lieu où elle sera seule.

### **Débat sur ce choix**

N'est-ce pas trop rude par rapport à la jeune ?

Il est évident que si ce second choix devait être retenu il serait entouré de précaution pour aider la jeune à le vivre (parole, discussion, explication).

Il est par ailleurs affirmé que tout processus éducatif mis en œuvre bouscule les protagonistes de la relation.

Ce choix serait fait pour assumer pleinement la responsabilité qui nous incombe, par prévention et par protection envers le collectif. Nous avons également à répondre aux familles que nous sommes garants du bon accueil des jeunes qui nous sont confiés.

### **Deuxième situation**

L'éducateur de l'Accueil Enfance présent à la commission souhaite revenir sur le cadre entourant les activités.

Dans le référentiel associatif d'évaluation, *dimension 5* : protection et sécurité – *critère 3* : La pratique des activités est conforme à la réglementation en vigueur pour assurer une sécurité maximum et prévenir et limiter les risques dans le respect de la mission de l'établissement - *indicateur n° 532* « l'établissement ou le service respecte la réglementation concernant les activités proposées et informe les encadrants des modifications réglementaires ».

Une exigence est posée au sein de l'établissement : « être au moins deux dans une activité qui se réalise dans un milieu isolé » (montagne par exemple).

Dans l'échange qui s'instaure, il est rappelé que nous quittons la question éthique pour entrer dans le champ réglementaire.

Cependant, quelques points de vue émergent :

- ce que les salariés accomplissent, c'est par délégation qu'ils le font,
- les précautions nécessaires pour l'encadrement d'une activité doivent être pensées et prises avant la réalisation de celle-ci,
- notre activité n'est intéressante que parce qu'elle se pense en équipe. En fonction du nombre que nous sommes, que peut-on faire ? où peut-on aller ?

Le « bon sens » doit prédominer dans notre action :

- Qu'est-ce que je fais avec les enfants qu'on me confie ?
- Faire des expérimentations, des découvertes qui soutiennent leur épanouissement et non les engager dans des situations où le danger ne pourrait pas être pris en compte par un adulte.

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 3 octobre 2008

### Premier sujet

Un couple divorcé, dont la situation sociale relève des catégories supérieures, un fils de 7 ans. La mère redoute la toxicité du père. Celle-ci n'est pas confirmée et le JAF donne un droit de visite régulier au père. La mère ne cesse de chercher à éviter que son fils soit vu par le père. Elle finit par s'adresser au Maire de la ville ; ce dernier s'adresse (deux fois car la mère insiste, revient à la charge) au DG de l'association. Celui-ci en parle au Président (pour information et aval sur la manière dont il traite cette question et y répond), rencontre la directrice du Service dans lequel une mesure de suivi judiciaire est en cours pour l'enfant. Tous deux rencontrent un des éducateurs chargés de ce suivi et entendent ses réponses quant au danger encouru par l'enfant, dans ses rencontres avec son père ; danger estimé comme inexistant. Le Directeur Général donne au cabinet du Maire ce point de vue. Ce point de vue concorde avec les autres instances auxquelles le Maire peut s'adresser : la Justice (qui a ordonné une mesure d'AEMO, qui a donné le droit de visite au père et n'a pas estimé que l'enfant était en danger avec son père), la Police. Ces trois points de vue concordants permettent au Maire de répondre à la mère de l'enfant.

La question posée par les éducateurs d'AEMO à propos de cette situation concerne la gestion des interférences du politique sur le travail éducatif, mandaté par le Juge, interférences orchestrées par une personne « qui a le bras long ».

La discussion permet d'analyser les divers aspects contenus dans cette situation. Elle vient interroger la place des salariés, la place technique, dans une relation politique.

Listons quelques questions abordées :

La question de la confiance est centrale dans le champ institutionnel ; on peut observer comment l'institution travaille à partir de sujets complexes. Il y a la confiance faite par les éducateurs à l'institution et il y a celle que peut avoir l'institution envers les éducateurs.

À l'intérieur de l'institution, si le problème est complexe ou compliqué, s'il peut avoir des implications politiques, le Directeur Général a l'obligation d'en référer au politique. Le Directeur Général réfère au Président, au Bureau. Le Bureau élargi du CODASE est un bureau protecteur. Il est exigeant dans la mise en œuvre des pratiques mais il est exigeant aussi dans les relations qu'il a avec ses interlocuteurs.

La garantie éthique réside dans le fait que les étapes de consultation ou de décision interviennent au moment où il faut intervenir.

La confiance de l'institution envers le Maire ; ce n'est pas tant sa couleur politique qui importe que l'éthique interne de la personne.

La nécessité de s'inscrire dans la cité et, pour le Maire, celle de s'informer, de confronter la réponse de l'institution socio-éducative, avec celle du judiciaire et celle de l'organisme de police (les avis concordent, l'enfant n'est pas en danger chez son père), de répondre à la personne qui s'adresse à lui, de lui restituer le cadre. (Une réponse permet de mettre une touche d'humour : Cette personne a le bras long pour essayer d'étreindre le CODASE (au sens de contraindre peut-être) ; mais « qui trop embrasse mal étreint » et le bras, qui par sa longueur, était réputé pouvoir bien embrasser et qui, en insistant, parvenait dans le « trop », se révèle alors inefficace pour étreindre ou contraindre).

La question de l'information : aujourd'hui on est dans un apprentissage d'un nouveau type de rapport à l'information (rapport interne à l'association) ; la Charte comporte un article à ce sujet (à consulter dans le Rapport d'activités de 2006).

La question de la place de l'éducateur par rapport à l'information concernant la demande de cette mère, qui ne dit pas sa démarche auprès du Maire à l'éducateur, mais qui continue à venir aux entretiens avec l'éducateur –les éducateurs en fait. Ceux-ci se sentent dans une position embarrassante, car la parole n'est plus fluide, les étapes de savoir deviennent complexes, ils ressentent un déséquilibre dans la conduite de la mesure. La réponse est qu'on ne peut faire abstraction de cette difficulté dont on peut penser qu'elle se produira encore et encore dans l'avenir ; elle est fréquente déjà en Prévention spécialisée.

D'autres personnes font des tentatives auprès de l'association ; quand elles les font directement, qu'il y a moins d'intermédiaires, cela se gère plus simplement, plus rapidement.

Certaines situations se révèlent représenter un certain bénéfice collatéral ou ultérieur, dans d'autres contextes et l'institution peut alors les apprécier, sur ce point.

L'interrogation du politique auprès du CODASE. Situons le politique, avec une prise de mandat, le politique au bout de deux ou trois mois, a compris : s'il vient interroger le CODASE, c'est qu'il l'a repéré. Il (ils) sait (savent) qu'il y a des problématiques particulières chez les personnes, ils vont avoir une réponse qui va aider à accompagner les personnes dans leur territoire : « Je vais me renseigner. »

La relation au politique est-elle plus prégnante au CODASE qu'ailleurs ? Cela interroge non seulement le politique mais aussi le social.

Pour la personne qui a fait cette demande mais peut-être aussi pour l'élu qui s'est renseigné, il s'agit d'un cheminement qu'il ou elle réalise, à comparer avec une autre situation où cette possibilité d'interrogation n'existerait pas.

L'intervention du politique a existé mais elle s'est située dans le réel. C'est aussi dans le réel que nous existons.

### **Deuxième sujet**

Une conclusion d'expertise psychiatrique est adressée, comme le veut la loi, non seulement à la victime concernée par un acte sanctionné pénalement, mais également à l'auteur de l'acte.

Cet auteur est accueilli à l'Espace Adolescents. Le courrier arrive et il est en général ouvert en présence de l'intéressé (mineur). Mais dans ce cas, le chef de service s'interroge : l'intéressé a déjà reçu le courrier de sa propre expertise. Lui communiquer l'expertise de sa victime, envoi prévu par la loi, est-il si positif pour lui ?

Exposé de ce cas et des détails concernant la personnalité, l'histoire de cet adolescent.

« Normalement, toutes les parties ont les courriers de toutes les parties. » Les faits qui sont reprochés à cet adolescent se sont produits quatre ans avant.

Discussion : On peut peut-être l'informer qu'on a reçu ce courrier.

La situation catastrophique de cet adolescent est exposée. Il en ressort la nécessité d'un soin.

Il nous semble possible d'établir le risque que l'auteur des faits souffre de l'expertise mais aussi que la victime puisse souffrir de ce que l'auteur des faits peut avoir, du fait de l'expertise, comme « arme » contre sa victime.

### **Autres sujets abordés non prévus dans l'ordre du jour :**

La cigarette : les réactions des uns et des autres lorsqu'on voit fumer des « gamins de 12, 13, 14 ans et demi »

Les adultes (qui ont l'autorisation de fumer dans des lieux prévus à cet effet) fument-ils avec ces jeunes ados (qui n'ont pas l'autorisation de fumer) ? Dans les institutions, comment faisons-nous ?

De nombreux adultes ont cessé de fumer.

Voir fumer ces jeunes ados, dehors, tous ensemble, devant la porte de l'institution, c'est insupportable, parce que la question qui vient, c'est : Comment un environnement peut faire confiance à un éducateur, qui s'occupe de ces ados, si cet environnement voit, dans la rue, « un pitchoun » fumer ?

À l'Espace Ados, il y a un lieu à l'intérieur du parc, pour que cela ne se fasse pas sur le trottoir devant la maison.

Mais cela ne résoud pas le problème.

Le problème est également sollicité par le fait de voir les salariés fumer devant l'institution ou devant les ados.

## Compte rendu de la COMMISSION ÉTHIQUE du 28 novembre 2008

La Commission examine à nouveau la question de la transmission d'informations, hors de l'institution.

La question est posée sous la forme suivante : « Doit-on transmettre des informations médicales concernant des enfants qu'on a en charge, auprès de la gendarmerie ou de la police et que, de plus, cette transmission est demandée et se passerait par téléphone ? »

Cette question en pose plusieurs autres, parmi lesquelles on peut retenir :

- Comment être sûr que l'interlocuteur est bien celui qui s'annonce, sinon en demandant à la personne son numéro pour le vérifier et la rappeler ?
- Quelles sont les informations médicales qu'on est en droit d'avoir, de divulguer et auprès de qui ?
- Jusqu'où un éducateur, une équipe, sont-ils informés avec précision d'un diagnostic médical ? Par qui le sont-ils ?
- N'est-il pas plus simple d'orienter l'interlocuteur vers la personne dépositaire de la réponse précise, le cas échéant ?
- Peut-on distinguer parfois des gestes éducatifs (passer une crème sur des lésions, par exemple) et l'administration d'un produit médical (crème médicamenteuse passée sur des lésions diagnostiquées officiellement) ?
- Comment s'opère le partenariat, dans des circonstances particulières ?
- Page 7 du Rapport d'activités 2007 (cité dans le dernier compte rendu de cette Commission Éthique), se trouve la Charte à laquelle nous adhérons et que nous suivons ; extrait, cette expression : « ni complices, ni délateurs. »
- Pourquoi ne pas avoir en tête une barrière dont la question se pose à chaque fois, de la lever ou de ne pas la lever ? Si cette question existe, c'est une sécurité éthique ; elle peut permettre de répondre à l'interlocuteur : « Avant de te répondre, il me faut l'autorisation de ma direction. »

Une situation qui a beaucoup préoccupé le Groupe concerné du Service d'AEMO et ses cadres : il s'agit d'un enfant dont le père a disparu puis a été reconnu comme mort. La mère de l'enfant est maintenant mise en examen pour l'assassinat de son compagnon. L'enfant est suivi par le Juge pour enfants qui a ordonné une mesure d'AEMO et se pose la question du tiers digne de confiance chez qui réside cet enfant et des autres personnes avec lesquelles l'enfant est en lien, pour diverses raisons et selon un schéma orchestré par sa mère. Le Juge toutefois a statué en s'opposant partiellement à ce schéma. Des changements et des interrogations sont intervenus dans les derniers mois dans la prise en charge de cet enfant, dans son lien à sa mère, et, concernant le travail éducatif, dans les modalités de ce travail et l'attention portée à chacune des personnes de l'entourage de l'enfant. Ces changements se sont organisés autour de l'incarcération de la mère.

Les rapports de l'enfant avec diverses personnes de son entourage permettent de dire que les liens sont maintenus avec ses deux lignées. Cependant, du côté de sa mère et de la lignée de sa mère, mais aussi de sa culture, qui est d'origine étrangère, on peut percevoir une demande de faire peser la balance de son côté. Actuellement, cette mère est emprisonnée. De sa prison, elle s'adresse fréquemment au Service d'AEMO, émet de nombreuses demandes. Comment gérer, d'une part, ces demandes et la relation à cette personne et d'autre part, la relation éducative qui a subi des avatars (au sens original de ce mot : transformation de forme) à savoir, en particulier, dans le lien à la mère de l'enfant, la variabilité de la confiance qui a pu lui être faite, et la déception qui a pu être vécue, ou encore la peur à l'égard d'une personne maintenant mise en examen pour assassinat ?

Il n'est guère possible de résumer une discussion très animée, cette situation, comme partout où elle est exposée ou vécue, engendre une excitation. Je livrerai ici seulement quelques grandes lignes en laissant de côté, de manière voulue, des détails significatifs.

La part du masculin est opposée à la perception d'une personnalité féminine diabolique ou perçue comme séductrice dangereuse. Le masculin est-il menacé, particulièrement menacé ? Doit-il absolument pouvoir prouver qu'il est suffisamment fort pour ne pas être en proie à la menace ?

La place de l'enfant est mise en évidence ainsi que l'hypothèse que l'éducateur qui suit cette mesure peut se faire l'écho des préoccupations et sentiments éprouvés par l'enfant, même si celui-ci, à son âge (5 ans), ne peut encore les verbaliser ; il représente en quelque sorte l'enfant, dans ce qu'il ressent. Le phénomène du transfert joue dans cette situation de sorte que l'éducateur peut penser que ce à quoi il est confronté lui-même, cela peut être ce que vit de fait l'enfant, dans son lien à sa mère, lorsqu'il est actualisé dans les visites à la prison.

L'AEMO est placée en position de facilitateur de liens et d'organisateur de la cohérence des liens. C'est l'AEMO qui doit jouer le rôle de tiers. L'éducateur de l'AEMO, en l'occurrence.

Importance d'une opération de désamorçage du conflit.

Pour veiller à la manière dont s'effectuent les liens entre les personnes concernées lors des visites en prison, ne faut-il pas y être ?



**Vitalité — « La parole la plus efficace est celle qui ne s'entend pas ; l'action la plus intense est celle qui ne paraît pas » Lie-Tseu**

Une qualité de notre organisation est d'être constamment à l'écoute des évolutions sociétales et ainsi d'anticiper les adaptations nécessaires. Ainsi, comme vous le lirez dans la partie concernant l'Espace Adolescents, nous projetons une modification de notre dispositif concernant la structure de Fontaine et celle du Service Jeunes Majeurs.

En effet, le projet stratégique national de la Protection Judiciaire de la Jeunesse se recentre sur les mesures « sententielles », sur les mesures d'investigations et sur le développement des centres éducatifs fermés. Ce dernier « poste » budgétaire étant d'ailleurs largement confié au Secteur Associatif Habilité Justice. Connaissant l'impossible extension des canaux d'irrigation financiers. La logique des transferts à l'intérieur de l'enveloppe dévolue a parfaitement joué au détriment logique de mesures en direction des jeunes majeurs.

Certes, les structures d'hébergement se doivent d'intégrer les modifications induites par la loi de majorité à 18 ans, et concevoir des prises en charge souples pour les majeurs. Mais là encore, les lois s'empilent sans forcément être ajustées entre elles, ainsi le décret de 1975 n'est pas abrogé, offrant aux magistrats de l'enfance la possibilité d'engager des contrats avec des jeunes de plus de 18 ans et de les confier à des institutions habilitées... charges à elles de se faire financer la prestation.

Cette position risque d'être intenable pour les associations. **Avis de tempête à venir...**

À celui-ci, nous devons ajouter pour le secteur associatif d'autres cumulonimbus qui se forment au dessus de nos têtes. Petite liste exhaustive et bien évidemment sans ordre de priorités des conséquences : la Révision Générale de Politiques Publiques, le Projet de Loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » instituant les Agences Régionales de Santé, supprimant les espaces de concertation (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) au profit de Commissions d'appel à projets, la loi rénovant la démocratie sociale, mais également le retour discret et « remanié » de l'ex-circulaire BOLKENSTEIN, sur la mise en œuvre de la directive européenne concernant services d'intérêt général. Nous nous préparons bien entendu par le biais de la formation interne avec l'URIOPSS sur les CPOM (Contrat Pluri annuels d'Objectifs et de Moyens), ainsi que les GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale), sans oublier une formation des cadres sur les Appels à Projets avec Gilbert BERLIOZ.

Tout cela s'ajoutant à l'obligation de qualification des cadres dirigeants et à la mise en place du Document Unique de Délégations. Sans oublier l'essentiel : le service rendu à nos usagers.

Cette année l'Association a beaucoup sollicité ses personnels, ils ont répondu présents ; je peux dire qu'en cette année 2008, un peu par obligation et beaucoup par intérêt : **LA TRANSVERSALITÉ TANT DÉSIRÉE EST DEVENUE RÉALITÉ.**

Avril 2009

Jean-Paul DEMARD

## L'ÉVALUATION : UNE CULTURE EN MARCHÉ

En mai 2004, la Commission Evaluation du CODASE était constituée. De cette première rencontre la commission dégagait sa volonté de faire de l'évaluation une promotion de créativité collective avec tous les acteurs concernés. Pour se prémunir de toutes dérives d'organisation "technocratiques", voire "bureaucratiques" (*Compte rendu de la commission évaluation du 4 mai 2004*), le parti était pris de réaliser un référentiel associatif pour conduire la démarche d'évaluation de l'Association.

Cette expérience d'élaboration du référentiel où tous les acteurs de l'Association se sont impliqués au cours d'une trentaine de rencontres pour rédiger les 151 engagements du référentiel, a fait de cette entreprise une source de débat, de partage de connaissances et d'interrogation sur les pratiques de chacun dans l'institution.

Le Groupe de Pilotage associatif de l'évaluation, composé de représentants du personnel, des psychologues, des chefs de service éducatif et des directions, a eu pour mission de coordonner ce travail. Il a organisé 17 rencontres pour finaliser le référentiel et mettre en cohérence la dynamique de la démarche.

Le 20 novembre 2007, le référentiel était présenté et validé par le Bureau du CODASE, puis diffusé auprès de tous les acteurs associatifs.

En janvier 2008, les évaluations internes des établissements et services débutaient. Pour les 11 structures du CODASE, ce travail s'est déroulé sur 2 à 3 semaines. Il a mobilisé 225 personnes au cours de 95 séances engageant 680 heures de travail de professionnels sur les temps de coordination impartis à chacune des équipes.

En juin 2008, les évaluations internes de chaque établissement et service étaient accomplies. Les rapports d'évaluation rédigés sont maintenant à la disposition des autorités responsables lors des contrôles des établissements et services.

Cette démarche d'évaluation a engagé un processus de renouvellement des pratiques, en questionnant le sens et les valeurs éthiques qui nous animent. L'évaluation interne réalisée par chaque structure instaure une dynamique permanente pour revisiter nos actions auprès des personnes, de les réajuster, et de "savoir les dire" afin de les rendre encore plus lisibles.

L'évaluation présente l'état de situation et l'analyse critique des conduites que nous engageons auprès des publics pour lesquels nous sommes mandatés. Il nous appartient maintenant de mettre en œuvre les plans respectifs d'amélioration continue de la qualité des pratiques auprès des usagers.

Nous avons ensemble su réussir le défi de l'évaluation en l'inscrivant dans nos pratiques. La culture de l'évaluation est en marche au CODASE.

Marcel BORG  
Référent Qualité Evaluation Associatif

# *ESPACE ADOLESCENTS*

## **Une année bien remplie**

Hormis les accueils d'urgence que nous ne pouvons anticiper, notre organisation nous a permis de réguler plus efficacement les fins de prises en charge, les mouvements inter unités et les admissions extérieures.

### **✓ Hébergement**

Nous avons ainsi réalisé 25 296 journées en 2008 soit une évolution régulière depuis plusieurs années. Les chiffres peuvent toujours porter à interprétation, nous constaterons simplement qu'en 4 ans l'évolution de nos pratiques permet aujourd'hui d'accueillir sur un an, 3 jeunes de plus qu'en 2005, ce qui est loin d'être négligeable. Notre taux d'occupation est ainsi passé de 89,5% à 92,4%.

Cette satisfaction ne doit pourtant pas masquer le fait que, dans la configuration actuelle, l'Espace Adolescents atteint ses limites.

En effet comment mener de front une sollicitation croissante de réponses rapides à des demandes de prises en charges financées par un prix de journée et la possibilité de réserver deux places à l'accueil d'urgence ?

### **✓ Unité Pédagogique Secondaire**

Constat légèrement différent pour l'UPS mais résultat du même ordre, puisque depuis l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe en 2004, les 16 places ouvertes aux jeunes non pris en charge en hébergement par l'Espace Adolescents sont occupées de manière régulière avec un taux d'occupation variant de 93 à 95 %.

Vous lirez plus loin sous la plume de David RYBOLOVIECZ Chef de service, nos inquiétudes sur l'avenir de ce service spécifique. Rappelons simplement que nous pouvons également accueillir jusqu'à 8 jeunes internes dans les différentes classes, ce qui n'est heureusement pas toujours nécessaire. Malgré l'absence de couverture du poste de Professeur de Lycée Professionnel, l'équipe de l'UPS a donc pu maintenir sa capacité d'accueil, mais là encore les limites sont sans doute atteintes.

## **Une année de réflexion**

2008 aura été marquée par la réalisation de l'évaluation interne de l'Espace Adolescents. Multiplication des temps de travail et d'échange (17 séances en 3 semaines), démarche participative (61 salariés concernés), ce travail de réflexion sur la qualité de nos interventions a permis de dégager nos points forts mais également les domaines dans lesquels nous devons améliorer notre mode de fonctionnement. Les axes de travail ont été mis en évidence, l'année 2009 doit nous permettre de progresser sur les petits détails comme sur les changements plus profonds. La réécriture des projets d'unité est désormais à l'ordre du jour afin de tenir compte des préconisations du rapport d'évaluation interne.

Le pari de maintenir l'accueil et la prise en charge des jeunes et de multiplier les temps de réflexions relève de la gageure.

Sans moyens supplémentaires, il devient de plus en plus difficile de mener de front ces deux objectifs en conservant la même qualité de prestation auprès de nos usagers et de nos mandataires.

## Une année de chantier

Et je ne parle pas au sens figuré... !

Si je reste positif, je peux dire que malgré les travaux, encore et toujours, et les désagréments réels et quasi permanents tout au long de l'année, nous avons réussi à ne fermer aucune unité d'hébergement. Malheureusement, les délais de réalisation s'en trouvent rallongés et si la gêne s'en trouve légèrement amoindrie, elle dure plus longtemps. L'absence d'un économiste durant 5 mois s'est lourdement fait sentir, le directeur a dû, plus souvent qu'il n'aurait souhaité, se transformer à la fois en chef de chantier, en conducteur de travaux, en spécialiste technique de tel ou tel corps de métier...

En cette fin d'année 2008 :

- ♦ Les gros travaux des Alizés et du "35" sont terminés, mais des détails concernant les finitions apparaissent régulièrement donnant la sensation épuisante que « cela ne finira jamais ».
- ♦ La réalisation de la mise en conformité électrique et la pose des portes coupe feu ont été finalisées avec de nombreux aléas sur le bâtiment principal du 78 avenue Jean Perrot. Je ne remercierai jamais assez l'équipe du REFUGE pour sa patience mais surtout pour la manière dont ces professionnels ont réussi à gérer un groupe de jeunes au milieu des interventions des différentes entreprises. Dans ces locaux anciens, les interventions ont été bien plus importantes que prévues au fil des découvertes et des mauvaises surprises...

L'année 2009 sera placée sous le même signe : travaux, travaux et encore travaux !

Nous avons pour objectif ambitieux de terminer les chantiers en cours au 78 avenue Jean Perrot, d'entamer et de finir la mise en conformité du ZÉPHYR et, si possible, de démarrer les travaux de la villa FONTAINE.

## Une année de mouvements

Cette année aura été marquée par des mouvements importants au niveau du personnel.

Tout d'abord nous avons accompagné vers une retraite méritée 3 personnages de l'Espace Adolescents : Une éducatrice présente depuis 20 ans à l'UPS et deux maîtresses de maison embauchées à une époque où ce métier n'existait pas encore (29 ans et 42 ans de présence à leur poste).

Chacune à sa manière aura marqué la vie de notre établissement. On ne remplace pas de telles personnalités, la charge est donc lourde pour celles qui ont été embauchées afin de reprendre le flambeau. Elles ont toute notre confiance et nous leur souhaitons une aussi longue carrière.

D'autres mouvements et départs se sont succédés en 2008. Des salariés sont partis vers de nouvelles aventures : changement de secteur d'activité, postes à responsabilité... D'autres sont arrivés, parfois avec quelques semaines ou mois de décalage perturbant pour un temps les repères des jeunes et des adultes. Si nous avons réussi à maintenir la qualité de nos interventions, il faut malgré tout admettre que nous fonctionnons parfois sur le fil du rasoir, notamment du fait des difficultés croissantes de recrutement d'éducateurs spécialisés « hommes ».

Bien sûr, il n'est pas très politiquement correct de faire passer des annonces sans précisions tout en sachant que nous recherchons désespérément des éducateurs et pas des éducatrices, la loi nous l'interdit, mais quelle hypocrisie ! Nos équipes continuent donc à se féminiser et durant les congés, il n'est pas rare de ne trouver que du personnel féminin pour assurer les remplacements. Des éducatrices, le plus souvent diplômées, interviennent alors, multipliant des contrats de courte durée et désespérant de trouver un jour un poste. Certaines ont eu la patience et le courage d'attendre parfois plusieurs années avant d'être enfin intégrées dans une équipe. Nous pouvons les remercier d'avoir ainsi persévéré, mais est-il pour autant incongru de dire qu'il y a une différence entre un homme et une femme et que cette différence doit se trouver représentée à part égale dans les équipes éducatives ?

Autre départ remarqué en 2008, celui du Directeur Adjoint parti diriger un autre établissement de l'Association en emportant dans ses bagages le Centre d'Accueil Immédiat, un véritable crève-cœur pour le directeur de l'Espace Adolescents qui a vu sa création s'éloigner après 4 ans d'expérience parfois houleuse mais surtout riche de nouveauté dans le travail de liaison et de reconnaissance réciproque avec le secteur psychiatrique, particulièrement l'équipe du Pavillon TONY LAINÉ du Centre Hospitalier Spécialisé de Saint Égrève. Une page est tournée, mais le travail se poursuit puisque les jeunes du CAI orientés en MECS sont généralement, pour ne pas dire uniquement, admis à l'Espace Adolescents.

## **Une année d'échange et de partenariat**

Vous trouverez dans ce rapport, sous la plume d'Evelyne GASTALDI Chef de service, le récit d'un travail de longue haleine pour rapprocher -une fois de plus- les domaines du soin et de l'éducatif. Là encore, il a fallu amplifier les rencontres pour expliquer encore et encore nos attentes et nos questionnements face à une situation extrême.

Nous ne sommes pourtant pas sur un pied d'égalité. Si nous sommes persuadés que la collaboration est indispensable, nos moyens ne nous permettent pas de dégager suffisamment de temps pour augmenter à la fois la présence des éducateurs auprès des jeunes (en groupe et individuellement), de leur famille, de leur milieu scolaire ou professionnel, et de nos partenaires. Cette différence de moyens est particulièrement criante avec le domaine du soin, ce qui entraîne parfois des incompréhensions.

L'autre domaine qu'Evelyne GASTALDI aurait pu évoquer, concerne le travail de préparation effectué en binôme avec une éducatrice du ZÉPHYR autour du thème de la BIENTRAITANCE. Leur participation, tout au long de l'année, à l'action prioritaire régionale animée par le CREA sous l'égide d'UNIFAF a abouti à la mise en place d'un groupe de travail rassemblant des personnels de toutes les catégories professionnelles. Le programme de l'année 2009 est établi, vous en lirez probablement un bilan dans le prochain rapport d'activité.

Autre questionnement de plus en plus fréquent et nécessaire : l'accueil de jeunes également suivis par des institutions médico-sociales. À partir de différentes situations rencontrées au REFUGE -ITEP, IME, IMPro- David RYBOLOVIECZ Chef de service évoque ce travail de partenariat qui pose encore aujourd'hui la question de la délimitation du domaine de compétences de chacun. Vaste question qui revient à chaque nouvelle situation.

## Une année de doute et de questionnement

Cette année 2008 nous aura également apporté son lot de nouvelles inquiétantes. Dès le début de l'année, l'annonce par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la quasi disparition des prises en charge au-delà de la majorité est venue quelque peu perturber l'horizon du service d'Accompagnement Jeunes Majeurs. Peu de jeunes majeurs ont été concernés par cette mesure, par contre de jeunes mineurs ont vu arriver avec inquiétude la date anniversaire de leurs 18 ans. Pris au centre d'enjeux budgétaires qui les dépassent complètement, certains jeunes n'ont pas compris le sens de cette précipitation vers la fin de leur prise en charge ni la réorientation éventuelle de leur demande vers un service qui ne les connaissait pas (le plus souvent : le territoire de rattachement de l'adresse d'un de leur parent). Que dire également de l'incompréhension de ces jeunes et du personnel lorsqu'un magistrat ordonne une mesure de protection et que la protection judiciaire de la jeunesse en refuse le financement... ? Nous nous sommes parfois retrouvés en position délicate, coincés entre les positions des deux institutions et contraints de tenter d'expliquer ce dysfonctionnement aux jeunes !

Année de doute, mais l'année 2009 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. La position de la PJJ qui ne concernait que peu de jeunes semble devoir être reprise par le Conseil Général. Les prises en charge des jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'Enfance vont changer de nature et de financement. L'Espace Adolescents se prépare à ce changement qui ne pourra être effectif qu'après une mise à plat du fonctionnement de l'établissement et notamment du calcul du prix de journée. Unique à ce jour, pour tous les jeunes, il devra être différencié à l'avenir pour prendre en compte la réalité des différentes formes de prise en charge (hébergement collectif ou individuel, service de jour...).

Autre interrogation majeure en 2008 : l'absence de nomination d'un Professeur d'Enseignement Professionnel à l'UPS depuis la rentrée de Septembre. Nous savons désormais en cette fin d'année civile que le poste ne sera pas couvert durant toute l'année scolaire. En continuant à fonctionner avec deux enseignants et trois éducateurs, nous poursuivons l'accueil des jeunes exclus par l'Education Nationale mais l'UPS pourra-t-elle encore revendiquer longtemps le statut d'ÉCOLE si les postes d'enseignants disparaissent peu à peu ? Là encore, les arguments budgétaires viennent percuter de plein fouet l'avis général (y compris des responsables des collèges et du service scolaire des élèves) sur l'excellent travail réalisé dans ce service. L'année 2009 s'annonce donc difficile, la disparition du troisième poste d'enseignant pourrait être confirmée et les deux autres remis en question par l'Inspection académique. Si les moyens accordés par l'Education Nationale étaient diminués, quelle serait alors la position des autres financeurs sur les postes éducatifs ? **L'avenir de l'UPS est en jeu.**

## **Mais surtout... Une année riche de prises en charge et d'accueil**

### **Et bien évidemment c'est l'essentiel.**

Cette année 2008 gardera l'empreinte forte laissée par tous les jeunes accueillis et par leur parcours souvent fait de hauts et de bas, d'effondrement et de remobilisation, d'échecs et de rebonds, de bonheur et de découragement... finalement de tout ce qui fait la grandeur du travail éducatif.

Isabelle TALON Chef de service vous en donnera un exemple non exhaustif qui reprend les questionnements centrés sur l'action éducative.

L'Espace Adolescents vit au rythme des décisions de nos partenaires et de nos financeurs, tentant de répondre au mieux à leurs demandes en gérant au plus près les moyens accordés. Nous n'oublions pas, cependant, que notre mission première est d'accompagner des adolescents cabossés par la vie vers un avenir un peu moins sombre en leur permettant de devenir des adultes citoyens et responsables.

Si nous sommes prêts à réétudier pour chacun la durée et la forme de notre intervention, pour certains le chemin sera long et difficile.

Malgré les pressions subies dans le cadre des restrictions budgétaires, nous continuerons donc à veiller à la non-standardisation des réponses apportées à ces jeunes, attentifs à ce que les besoins spécifiques de chacun soient pris en compte à la hauteur nécessaire à son épanouissement.

Puisque le chemin le plus court d'un point à un autre reste la ligne droite, ne nous étonnons pas que les parcours en zigzag de nos jeunes prennent du temps ! Si, en ces temps de crise, laisser du temps au temps peut paraître un luxe, parions ensemble que parfois, le temps qui peut sembler perdu au premier abord, peut également s'avérer un précieux allié du changement.

Daniel MASEGOSA  
Directeur

## DES QUESTIONS POUR LA SUITE

L'année 2008 terminée, que sera 2009 à l'UPS ? Je crois que la question peut se poser en ces termes. En effet, pouvons-nous espérer que la présence des enseignants détachés de l'Education Nationale va être pérenne ? Petit retour en arrière, pour comprendre le fondement de ce questionnement de l'équipe de Direction de l'Espace Adolescents :

♦ **En 2004**, création d'un troisième poste d'éducateur dans le cadre de « Poliville ». En parallèle l'Education Nationale accorde le détachement d'un troisième poste d'enseignant dans l'unité. Cette augmentation d'effectif permet donc d'augmenter la capacité d'accueil à l'UPS, portant son nombre à 24 (16 jeunes venant de l'extérieur + 8 jeunes résidant au sein des unités d'hébergement de l'Espace Adolescents). Cette évolution a également permis aux enseignants de pouvoir consacrer du temps à des évaluations de jeunes qui ne sont pas admis à l'UPS, mais pour lesquels nous sommes sollicités par des travailleurs sociaux de milieu ouvert ou d'autres MECS. En 2007, le poste d'éducateur est consolidé et intégré au budget de l'Espace Adolescents.

♦ **Rentrée 2007**, le professeur de lycée professionnel, présent dans la structure depuis de nombreuses années et chargé du suivi de la partie « mise en situation professionnelle » (Vie Sociale et professionnelle, animation du réseau des terrains de stages, suivi des stages, dossier préparatoire au CFG, ...) quitte l'UPS pour d'autres aventures. Un nouvel enseignant qui ne connaît pas du tout la population accueillie est détaché à l'UPS pour une année.

♦ **Mars 2008**, Nous retravaillons le profil du 3<sup>ème</sup> poste d'enseignant, en lien avec l'Education Nationale, afin de pouvoir recruter un enseignant pour la rentrée 2008/2009. Cependant, malgré de multiples relances pour tenter de faire aboutir le dossier, le profil n'est pas pris en compte et personne n'est positionné sur le 3<sup>ème</sup> poste ! La rentrée 2008 s'effectue alors avec seulement deux enseignants.

La politique du gouvernement concernant le personnel de l'Education Nationale vient, dans ce contexte, raviver quelques inquiétudes quant à l'avenir de ce troisième poste d'une part, mais plus largement sur la pérennité des deux autres postes. En effet, la politique de restriction budgétaire et de non remplacement d'un grand nombre de postes d'enseignants au sein même de l'Education Nationale, va amener le Ministère à devoir trouver les moyens ailleurs ! Comment ne pas imaginer, alors que les postes détachés dans les mouvements d'éducation populaire sont supprimés et réintégrés dans l'Education Nationale, que notre secteur ne sera pas rapidement touché, à son tour !

Dès la rentrée scolaire 2008 nous pouvons constater que l'absence de ce troisième poste à l'UPS a des répercussions concrètes dans la prise en charge des jeunes : ½ journée sans enseignant, animation du réseau de terrains de stage plus difficile, temps pris sur la classe par les enseignants pour faire les admissions de jeunes, possibilité plus restreinte d'accueillir des jeunes extérieurs pour des évaluations, ...

2009 s'amorce sous un ciel plus sombre, avec le désagréable sentiment de devoir attendre sans pouvoir réellement maîtriser la situation. Nous espérons que le troisième poste sera pourvu pour la rentrée de septembre 2009. Devant la difficulté d'obtenir un Professeur de Lycée Professionnel, nous avons fait la proposition de transformer ce poste en un poste de Professeur des Ecoles spécialisé. L'analyse que nous pouvons faire, confirme qu'un tel profil est plus adapté à la population que nous accueillons. En effet, faut-il rappeler que les jeunes pris en charge au sein de l'unité sont en rupture scolaire importante et souvent depuis longtemps. Les troubles du comportement également importants empêchent le maintien ou le retour dans les différents dispositifs de l'Éducation Nationale tels que les Segpa, ou les classes relais par exemple. Le placement dans un dispositif atypique comme celui de l'UPS est alors souvent la dernière chance donnée à ces jeunes. Pour permettre un travail de qualité, un accompagnement scolaire et éducatif global, des moyens sont nécessaires !

David RYBOLOVIECZ  
Chef de Service Éducatif

## COMMENT SOUTENIR LA QUESTION DU SOIN



## DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ?

En quoi le travail en réseau peut-il améliorer les prises en charge des jeunes adolescents ?

Depuis quelques années, nous accueillons des jeunes pour lesquels nous devons faire intervenir plusieurs partenaires :

- du secteur sanitaire, structures de soin,
- du secteur médico-social, IME ou ITEP,
- du secteur social, ASE, Tribunal pour enfants.

Ces partenaires relèvent de champs différents et mettent en jeu des institutions différentes. Le travail en réseau, dont tout le monde parle tant, soulève de nombreuses questions tant sur les plans technique que clinique.

Un travail en réseau actif demande que le travail clinique prenne en compte la dimension personnelle et la dimension institutionnelle. Ces deux dimensions doivent être traitées autant en interne que sur un plan transversal.

À quelles conditions un travail en réseau peut-il réellement cheminer ?

À quelles conditions peut-il être une piste de résolution de problèmes souvent impossibles à résoudre seuls dans le cadre des prises en charge de jeunes adolescents que nous accueillons habituellement ?

Le travail en réseau ne se résume pas à une multiplication de lieux ou à un assemblage de divers dispositifs. La difficulté est de passer d'une juxtaposition à **un travail en commun**.

Il ne suffit pas d'organiser la collecte et la circulation des informations.

Il est nécessaire à mon sens de se construire un réel travail d'élaboration commun qui permette la création d'un espace de pensée commun. Une intervention ne peut plus se penser isolément mais en articulation avec d'autres ce qui pose des problèmes nouveaux.

Il existe notamment une difficulté spécifique (historique ?) à mettre en relation les métiers d'éducateurs et de soignants. La question de la **transmission** de nos expériences, du **partage** de nos **représentations** et de nos **ressentis** et, pourquoi le nier, du **pouvoir de décision** est au cœur de ce travail commun nécessaire.

Pour les situations les plus difficiles rencontrées au cours de l'année écoulée, la plupart des obstacles étaient liés à une méconnaissance du travail des uns et des autres.

Nous avons dû faire face à une crainte réciproque d'être instrumentalisé.

Nous avons parfois eu le sentiment que les équipes soignantes « soupçonnaient » le secteur éducatif, de vouloir se servir de l'hospitalisation comme un lieu de relégation.

Quant à l'équipe éducative, elle avait le sentiment que le secteur sanitaire ne prenait pas en compte une forme de souffrance psychique parce qu'elle se traduisait par des comportements qui, de l'avis des soignants, relèvent d'une problématique purement éducative.

Nous pouvons dire que nous avons progressé dans une meilleure représentation du travail et des limites de chacun. Il n'en demeure pas moins que, là encore, la construction du réseau reste liée aux personnes. Ce travail de reconnaissance réciproque avait déjà été mené à partir du CAI mais n'a pu se transmettre directement. Une nouvelle phase d'approche a été nécessaire.

## Situation de Gabrielle

Lorsque nous avons accueilli Gabrielle, elle sortait d'une hospitalisation de 2 mois au pavillon adolescents du CHS de Saint Egrève.

À sa sortie, un suivi par l'hôpital de jour devait se mettre en place. Cette période d'adaptation et de maintien du SOIN nous apparaissait indispensable à son accueil dans notre structure.

La relation se dégradait de jour en jour. La souffrance de cette jeune adolescente se manifestait par une répétition de passages à l'acte sur les éducateurs, sur le matériel et les jeunes du groupe, accompagnée d'une dégradation physique importante et inquiétante. Comment une équipe peut-elle tenir face à des conflits perpétuels et des agressions quotidiennes ?

La réalité est là. Les autres jeunes sont présents, ils sont inquiets, il faut les protéger et ils ne comprennent pas que des sanctions extrêmes (heureusement qu'ils n'en décident pas !) ne sont pas appliquées.

À la suite de trois passages à l'acte dans la même semaine sur des éducateurs, et notamment une agression qui a marqué physiquement une éducatrice, la jeune fille a quitté le groupe temporairement.

Toutefois sa souffrance psychique n'était toujours pas prise en compte.

Nous avons fait appel à l'équipe soignante.

Dans un premier temps, la réponse cinglante a été : « *Cette jeune n'est pas malade* ».

Tant mieux ... mais peut-être ... Dommage, car si elle avait été repérée comme malade sa souffrance psychique aurait été prise en compte et soulagée.

Seconde réponse : « *Il faut lui donner son traitement* ».

À la suite d'une nouvelle crise et l'agression d'un jeune du groupe en pleine rue, une hospitalisation en urgence a pu se mettre en place, suite à l'intervention des pompiers.

Mais faute de place au pavillon des adolescents, le service de soins a fait pression dès le lendemain pour que la jeune fille réintègre le ZÉPHYR. Cette pression a duré 3 jours avec une exigence : que l'établissement s'engage par écrit à la reprendre très rapidement.

Autrement dit, pour que quelque chose de l'ordre du soin puisse se mettre en place, il fallait que cette jeune fille soit à nouveau accueillie rapidement sur l'unité où elle avait violemment agressé trois éducateurs et plusieurs jeunes !!!

Vu les débordements vécus par les autres jeunes et les adultes, nous étions dans l'impossibilité de répondre dans l'immédiat et de garantir son retour rapide sur cette unité.

Et puisque nous ne pouvions nous engager sur un retour vers cette unité, le pavillon des adolescents refusait de l'hospitaliser et de la soigner.

Mais comment l'accompagner pour que se mette en place l'hospitalisation de jour alors qu'elle la refuse ?

Comment accompagner cette jeune fille qui refuse de prendre tout traitement médical hormis lorsqu'elle est déjà traitée, sans son consentement au sein de l'hôpital ?

Comment peut-elle aller mieux alors qu'elle est rejetée par ses parents et qu'elle est l'enjeu de leur relation ?

Où trouver une personne qui puisse nous servir d'appui ou de relais dans l'entourage alors que les parents refusent l'idée de soin ?

L'équipe s'est rapidement trouvée dans l'impuissance face à la souffrance de cette jeune fille. Comment la contenir pour que cette souffrance ne la détruise pas davantage ?

Cette souffrance met souvent les équipes dans l'incapacité de maintenir et de garantir le placement, les débordements et agressions quotidiens sont assez rapidement insupportables pour les jeunes comme pour les adultes.

C'est à partir de ces constats et de notre questionnement que nous avons essayé de sortir de notre champ pluridisciplinaire interne et de créer plus de transversalité pour aller vers un travail en réseau.

Il nous paraissait nécessaire de mettre en place une collaboration et une relation de confiance avec l'équipe soignante.

Même si les malentendus subsistent, l'intérêt de ce travail en réseau réside dans la recherche d'ouverture sur les possibilités de transformation des pratiques et des savoirs.

Aujourd'hui, la qualité des prises en charge des adolescents en grande difficulté dépend de plus en plus de la qualité d'ajustement des différents intervenants. Elle ne se construit plus uniquement sur la valeur essentielle des structures et des professionnels.

Cela implique de se faire connaître et d'aller vers ces équipes soignantes avant « la crise » du jeune et donc de travailler ensemble en amont. Si, à l'intérieur d'un travail en réseau, le partenaire participe à la définition de notre champ de compétences, cela permet une connaissance du travail de l'autre et cela tend à améliorer les rapports partenariaux.

Une intervention ne peut se penser **isolément** mais se penser **collectivement** en **articulation** avec d'autres partenaires.

L'équipe du ZÉPHYR s'est donc lancée dans un travail de quasi lobbying :

- Rencontre avec l'équipe de la Maison des Adolescents.
- Visite en équipe de la Maison des Adolescents et de l'Hôpital de jour.
- Présentation du projet du ZÉPHYR aux différents partenaires du RAI.
- Participation de la Chef de service à la formation « Travail en réseau ».
- Présentation conjointe avec le CAI d'une situation de crise devant le forum du RAI.

Et enfin

- Rencontre de l'équipe du dispositif MARS (Mission d'Accueil Relais aux Soins).
- Sollicitation de la cellule du RAI pour traiter la situation individuelle de cette jeune fille.

Que d'énergie engagée, de rencontres multipliées, de professionnels du ZÉPHYR mobilisés avant de pouvoir faire entendre notre questionnement !

Nous avons mis un pied dans le réseau en espérant ne pas refaire le parcours à chaque situation. Une différence majeure apparaît pourtant avec le CAI : le financement de ce type de prise en charge. Budget global et souplesse possible d'un côté et fonctionnement au prix de journée de l'autre avec des difficultés à maintenir très longtemps une place sur nos unités d'hébergement pour un jeune hospitalisé temporairement.

Evelyne GASTALDI  
Chef de Service Éducatif

## LE TRAVAIL DE PARTENARIAT ENTRE MECS ET ÉTABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX, UNE QUESTION TOUJOURS EN DÉBAT

Nous accueillons très régulièrement dans nos unités des jeunes, par ailleurs pris en charge dans des établissements médico-sociaux, comme les IMPro ou les ITEP. Cette complémentarité dans la prise en charge éducative des jeunes ne se fait pas sans difficultés d'articulation. L'année 2008 n'aura pas fait exception !

À titre d'exemple, prenons le cas de ce jeune arrivé au Refuge alors qu'il était déjà accueilli au sein d'un ITEP et pour lequel l'Aide Sociale à l'Enfance recherchait une prise en charge complémentaire au titre de la protection de l'enfance (du fait d'une situation familiale difficile, empêchant le maintien de ce jeune dans son milieu naturel).

Très vite, l'équipe éducative du Refuge a été confrontée aux questionnements et parfois même aux incompréhensions émanant de l'autre équipe : comment nous occupons-nous de ce jeune au sein de l'unité ? Pourquoi le jeune a-t-il des autorisations différentes au sein de notre établissement ? Rencontre-t-on également des difficultés dans la prise en charge de ce jeune ? ... L'équipe du Refuge se pose également des questions, avec de plus le désagréable sentiment d'être vécue comme le mauvais objet : « l'équipe serait plus laxiste que celle de l'ITEP... »

Deux équipes, deux institutions, des sentiments mitigés et au milieu de tout cela un jeune en grande difficulté qui, du fait même de sa problématique, attise les tensions. Il multiplie en effet tout au long de l'année les incidents, se présentant par exemple à l'ITEP, sans ses vêtements de rechange pour la semaine, pourtant nouvellement achetés (pour la troisième fois) par l'éducateur du Refuge ! Quittant l'ITEP le mercredi sans autorisation pour revenir au Refuge, ... Autant d'événements ou de passages à l'acte plus ou moins importants mais venant renforcer le sentiment pour chacun que les autres ne font pas bien leur travail !

Tout au long de l'année, les contacts se sont multipliés, ainsi que les rencontres, par l'intermédiaire des éducateurs référents du Refuge. Nous avons participé aux synthèses à l'ITEP, donné notre avis dans le cadre du projet thérapeutique du jeune au sein de l'ITEP, entretenu un lien régulier avec la travailleuse sociale de l'ASE, élément clef et tiers dans ce travail de collaboration pas si simple que cela à construire et à faire vivre de manière positive et quotidienne. En effet, de nombreuses incompréhensions demeurent, les sentiments mitigés subsistent. L'exclusion du jeune par l'ITEP durant plusieurs semaines n'a rien arrangé puisque son accueil en journée a dû être organisé par l'équipe du Refuge sans moyens supplémentaires...

Je pourrai prendre d'autres exemples tout aussi significatifs, comme celui de cette jeune accueillie au Refuge et pris en charge dans un IMPro, l'équipe de cet établissement s'interrogeant sur le fait que cette jeune soit accueillie dans une MECS : quelle influence (forcément mauvaise...) allait-elle avoir sur les autres jeunes de l'IMPro ?

Nous accueillons pourtant de plus en plus souvent les mêmes jeunes, mais avec des missions différentes. La plupart du temps, les établissements médico-sociaux interviennent sur le versant du projet professionnel pour ces jeunes atteints de handicaps ou ayant des troubles du comportement. De notre côté, nous intervenons dans le cadre de la protection de l'enfance et sommes chargés, en lien avec la famille et les travailleurs sociaux, du projet de vie plus global de ces jeunes.

L'équipe du Refuge, à partir de ces situations, continue à s'interroger sur sa manière de faire, sa manière de dire. Nous devons également continuer à nous interroger sur ce que nous donnons à voir, sur notre manière d'intervenir dans ces établissements. Nous avons sans aucun doute besoin d'expliquer plus clairement la manière dont nous intervenons, les priorités qui sont les nôtres. Il nous faut également être attentifs au projet des autres intervenants, ainsi qu'à leur mode d'intervention. Ce n'est qu'à ce prix que nous renforcerons la cohérence dans la double prise en charge éducative de ces jeunes qui, de par leurs problématiques, renforcent souvent par leur comportement, les difficultés déjà naturellement présentes de collaboration entre les deux équipes.

Ces axes de travail semblent évidents quand on les énumère, ils sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre dans le quotidien du travail des différentes équipes éducatives. L'année 2009 devrait nous permettre de poursuivre ces orientations.

David RYBOLOVIECZ  
Chef de Service Éducatif

**DES ALIZÉS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT JEUNES MAJEURS VIA LE "35" :  
UNE LOGIQUE DE PARCOURS NÉCESSAIRE  
À LA PROGRESSION DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ  
Devenir autonome : un défi pour l'adolescent ... un adulte en construction**

S'élancer vers un début d'autonomie, c'est devoir faire ses preuves.

En cela l'Adolescence est un puissant révélateur de notre héritage, de ce que nous ont légué nos parents par l'éducation. Les adolescents que nous accueillons ont souvent des comptes à régler avec leur héritage -dont ils n'ont pas pu suffisamment « se nourrir »- et avec ceux qui le leur ont légué, leurs parents. Le doute et le sentiment d'insécurité habitent ces adolescents qui n'ont pas rencontré d'adultes suffisamment rassurants et fiables. L'adolescent se retrouve alors face à une contradiction : attendre des adultes dont il doit chercher à s'émanciper, la force qui lui manque.

Devenir autonome, un défi pour l'adolescent, un accompagnement à construire pour les équipes éducatives.

Le dispositif de l'Espace Adolescents présente la particularité de proposer une diversité de réponses. À son arrivée, l'adolescent est accueilli sur une unité de vie. Le choix de l'unité susceptible d'accueillir le jeune se fait en fonction de l'âge, de la problématique du jeune et des places disponibles. Dans la mesure du possible, l'équilibre du groupe que va rejoindre le nouvel arrivant est également pris en considération.

Les adolescents sont donc accueillis sur une unité de vie, mais savent dès leur arrivée qu'ils pourront, en fonction de leur évolution et de l'avancée de leur projet, bénéficier d'un accompagnement sur d'autres unités. Les éducateurs qui ont pour mission de construire le projet personnalisé du jeune, pensent et élaborent avec l'adolescent et sa famille -quand cela est possible- un parcours dans le dispositif.

Les jeunes admis sur l'unité des Alizés, de Fontaine et du "35" ont pour la plupart 16 ans à 16 ans et demi en moyenne à leur arrivée. Les difficultés qu'ils ont rencontrées et qui ont conduit au placement remontent pour beaucoup à l'enfance. La majorité d'entre eux vivent une période de rupture ou tout au moins de grande distance familiale. Il est donc souvent difficile d'envisager pour ces jeunes un retour possible dans leur famille comme cela se construit pour des enfants plus jeunes. Je dirai même que souvent, un des axes du travail éducatif est d'aider l'adolescent à s'émanciper, à penser sa vie en dehors du cercle familial catalyseur de conflit.

Paradoxe de notre mission éducative que de projeter des adolescents fragiles et « blessés par la vie » vers une autonomie bien difficile pour eux à percevoir... En effet, plus l'adolescent est en difficulté, plus il a besoin d'appuis, plus il recherche non pas un tremplin pour rebondir mais un refuge dont il devient dépendant. Ce n'est plus un relais vers le monde adulte mais un retour à l'enfance, une enfance qu'il n'a pas ou peu vécue, qui va lui apporter un sentiment de sécurité dont il a manqué. Il nous faut donc accepter que les jeunes que nous accueillons vivent souvent avec remous leur passage dans nos unités, traversent des périodes de comportements régressifs et font l'expérience de l'attachement avant de pouvoir repartir.

Arthur, 15 ans et demi, a été admis sur l'unité des Alizés après un accueil en urgence sur le CAI. Dès son arrivée, il a mis en échec sa scolarité, ne se rendant que rarement en cours, refusant toute aide des enseignants. Timide et replié sur lui-même, il s'est installé dans la maison, trouvant refuge dans le sommeil. A commencé alors pour lui, comme pour nous, une longue « traversée » jalonnée de doutes et d'incertitudes. L'inquiétude a rapidement envahi l'équipe éducative : rien ni personne ne semblait avoir d'importance pour cet adolescent vulnérable et

fragile. Nous voulions à tout prix le scolariser, nous rassurer en lui bâtissant un projet d'insertion scolaire, l'inscrire dans des cours de dessin, activité dans laquelle il excellait, le projeter vers un avenir ...

À notre incessante question : « *Mais qu'est-ce que tu aimerais faire ?* », nous avons inexorablement comme réponse : « *Je ne sais pas* ». À l'opposé de nombreux adolescents de nos unités, qui mettent en acte, fuguent, se révoltent, s'opposent, Arthur ne voulait rien, ne désirait rien, nous mettant dans une impuissance voire même une exaspération grandissante. Pratiquer le « lâcher prise » et accepter de ne pas vouloir « coûte que coûte » inscrire Arthur dans un projet d'insertion professionnelle a pris du temps et divisé l'équipe. Cela ne voulait pas dire, abandonner et ne rien faire, mais accepter ce rôle cocoonant et protecteur pour l'aider à grandir. Après un an et demi passé sur la structure des Alizés, il a fallu quitter « le nid »... Arthur avait, nous l'espérions, suffisamment acquis de sécurité et de force pour tenter une nouvelle expérience. Le priver de ses appuis était un pari risqué, mais nécessaire pour continuer à l'aider à aller de l'avant. Le jeune garçon docile et effacé était devenu un adolescent revendicatif, pouvant chercher la confrontation à l'adulte. Il avait grandi...

Arthur a alors été accueilli sur l'unité du "35". Après une période d'effondrement lié à la séparation et au sentiment de perte, Arthur s'est installé dans cette nouvelle unité. L'objectif principal était de travailler autour de son insertion professionnelle que nous avons jusqu'alors mise entre parenthèses. Le chemin a été long avant qu'Arthur accepte de tenter une première expérience professionnelle (chantier, stage) pour finir par s'engager dans une formation qualifiante (CAP carrosserie). Parviendra-t-il à mener à bien cette formation ? L'important à ce jour est que Arthur prenne conscience de sa capacité à pouvoir s'engager, s'impliquer. Nous notons une évolution considérable dans sa relation à l'autre, un début de construction d'un capital confiance. Parallèlement à son entrée en formation, Arthur a exprimé son désir d'intégrer un studio, d'accéder à une vie plus autonome, à côté mais en dehors du groupe. Il vient d'avoir 18 ans... Sera-t-il en mesure prochainement d'intégrer le service Jeunes Majeurs de l'Espace Adolescents ? Nous construisons avec lui cette ultime étape.

18 ans, un anniversaire particulier, un tournant pour les jeunes pris en charge dans nos institutions. En effet, pour continuer à être accompagné, le jeune doit en faire la demande. Le SAJM permet de répondre aux besoins d'adolescent comme Arthur qui nécessite encore un soutien dans leur marche vers l'autonomie.

Eduquer, c'est respecter ; Respecter, c'est reconnaître l'autre pour lui-même, c'est-à-dire comme une personne à part entière, ayant des besoins et des désirs propres, c'est accepter **de compter avec le temps**, c'est ne jamais oublier qu'il peut faire beau après la pluie et le brouillard, que **l'attente** vaut souvent la peine...

Les adolescents que nous accompagnons demandent à ne pas être « abandonnés » aux portes de leur vie d'adulte.

Isabelle TALON  
Chef de Service Éducatif

# *SERVICE A E M O*

## *Action Educative en Milieu Ouvert*

La mobilisation du service s'est faite dans la continuité de 2007 :

- Mise en place **de la réforme de la Protection de l'Enfance**, hausse des AED (action éducative à domicile) même dans des situations de danger avéré dès lors qu'il y a un accord minimal des parents, réécriture du « protocole de mise en œuvre des mesures AED » avec les services de la direction Enfance Famille du Conseil Général et participation au groupe de travail du Comité de l'Enfance en Danger de l'Isère (CEDI) sur la transmission des informations préoccupantes.
- Nouvelle organisation du service avec la présence d'un **chef de service éducatif**, qui a permis d'accentuer le travail de partenariat, et la disponibilité aux parents et aux équipes, mais a aussi nécessité un travail de redéfinition des cadres institutionnels notamment lors de journées institutionnelles avec Gilbert BERLIOZ, où ont aussi été abordés les thèmes du travail collectif avec les parents et de la mobilisation auprès des adolescents.
- **L'évaluation interne du service** s'est réalisée sur un mois, avec une participation engagée de tout le service, en réunions de service, d'équipe et administratives. Il en ressort avant tout « une culture partagée comme garantie de la qualité des prises en charge : l'équipe éducative a exprimé l'importance de la communication entre professionnels (cadres inclus). Cette dimension d'échange sur les situations est garante de la bienveillance et offre le bénéfice d'une diversité de points de vue, en évitant de laisser le professionnel seul face aux décisions ».

### **Les AED (Aide Educative Domicile)**

Le service a suivi 149 mineurs en AED cette année, dont 65 entrants.

La réforme de la protection de l'enfance a donné la priorité à l'intervention administrative, ce qui veut dire qu'il faut tenter une action éducative contractualisée sauf impossibilité ou refus des parents.

Dans les faits, la demande d'aide des familles ou au moins leur accord recouvrent des réalités bien différentes : si certains parents sont réellement demandeurs, d'autres acceptent l'aide plus passivement, certaines situations sont même déjà caractérisées par des informations préoccupantes qui auraient justifié un signalement au Parquet auparavant, mais nous sont transmises par les cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour « tenter » une intervention administrative.

Pour ces situations plus préoccupantes, il est d'autant plus indispensable qu'elles soient mises en place selon les cadres fixés d'un commun accord dans « le protocole de mise en œuvre des AED », (ce qui n'est pas toujours le cas). Il est indispensable que le cadre ASE en tant qu'autorité administrative intervenant au titre de la protection de l'enfance, reçoive les parents pour leur expliquer ce qui motive la décision d'AED, vérifier qu'ils adhèrent à la proposition et en ont compris les objectifs et les principes de l'accompagnement éducatif, ceci en présence du cadre de notre service.

À partir de là, notre action va s'appuyer sur le niveau de prise de conscience des parents (leur demande) et le degré d'implication qu'ils peuvent mobiliser, dans le cadre de leur autorité parentale tout en veillant au développement de l'enfant et à sa sécurité. Il arrive que certaines situations ne fonctionnent pas, par manque d'évaluation au départ, la conduite de l'AED va alors tenter d'élaborer avec les parents ce qui pose problème.



Quand le cadre ASE n'a pas suffisamment d'éléments pour évaluer, il demande à notre service, après explication aux parents, d'effectuer une « observation administrative », qui va permettre de faire ce diagnostic participatif de la situation familiale, avec tous les membres de la famille. Cette année nous avons ainsi travaillé dans 11 situations, qui concernaient 19 mineurs.

Cet outil est pertinent, il répond à un besoin croissant d'évaluer avec des parents et des enfants leur situation, de mettre en avant les potentiels comme les difficultés rencontrées, de « mettre des mots » sur les ressentis et les perceptions, et de rechercher des modes de réponse adaptés. Le service dans son ensemble est mobilisé sur cet outil, avec des réunions transversales en présence d'un cadre et de la psychologue, et la désignation de deux travailleurs sociaux pour bénéficier d'un regard pluriel.

### **Les AEMO AVEC UN CONFLIT DE COUPLE**

Nous le notons depuis quatre, cinq ans, les mesures judiciaires où le danger encouru par l'enfant est caractérisé principalement voire uniquement par le conflit de ses parents et où cet enfant est l'enjeu de ce conflit, prennent une place de plus en plus importante. Cette année 2008 le confirme encore.

Ces situations viennent le plus souvent devant le juge des enfants à la demande d'un ou des deux parents, en parallèle à des procédures devant le juge aux affaires familiales, avec la mobilisation d'avocats. Parfois c'est le parquet qui saisit le Juge pour enfants à la suite du signalement du Juge aux affaires familiales, qui a lui-même perçu l'état de souffrance de l'enfant, parfois même d'emprise qu'il subit.

Nous avons déjà évoqué la difficulté pour les travailleurs sociaux d'amener du changement, de faire lâcher prise le ou les parents pour qu'il retrouve une part de confiance dans l'autre parent. La difficulté est d'autant plus grande quand il y a une suspicion par un parent d'une maltraitance, voire d'un abus sexuel sur l'enfant par l'autre parent. Ce parent attend de nous que nous changions l'autre parent, voire que nous le surveillions pour démontrer qu'il serait « mauvais » parent, ce qui n'est pas l'objectif que pose le Juge des enfants ! Ces conflits sont à haut risque pour l'enfant, quand ils s'enracinent chez le ou les parents dans une blessure « narcissique » où l'autre est la personne à abattre, et où la communication est complètement rompue, l'enfant n'est plus qu'en place d'objet et son développement psychique est en danger.

Que faire ?

À chaque fois le service se mobilise : deux éducateurs sont systématiquement désignés pour croiser les regards et réduire les risques d'alliance, l'écoute offerte à chaque parent devra toujours recentrer les entretiens sur les besoins de l'enfant, un lieu de parole privilégiée sera offert à l'enfant quand celui-ci peut se l'autoriser. Si un parent persiste à empêcher le lien de l'enfant avec l'autre parent (les stratagèmes même inconscients peuvent être très efficaces !), nous rendons compte au Juge des enfants, afin que la loi vienne soutenir les besoins de l'enfant. Devant les difficultés de ces situations et la détresse de ces enfants « empêchés », nous avons entamé des formations et des temps de travail afin d'enrichir notre pratique : formation sur les couples en crise et les dysfonctionnements, retour sur les textes de l'autorité parentale, échange avec un service de médiation familiale, et échange à l'intérieur du service sur les différentes pratiques. Nous restons mobilisés pour 2009.

Céline ROLAND  
Directrice

## SERVICE AMBULATOIRE

Cette année, le Service Ambulatoire a réinterrogé son travail avec les parents des enfants accueillis :

- Dans le cadre de formations collectives :
  - juridiques sur l'autorité parentale, et la réforme de la protection de l'enfant du 5 mars 2007,
  - d'approche systémique sur l'articulation des entretiens avec les parents autour du projet de prise en charge (le DIPC), de la responsabilité éducative de chacun, des besoins de l'enfant, et des entretiens dits « familiaux », qui fonctionnent sur un modèle d'écoute.
- En expérimentant une approche plus collective que les entretiens :
  - sous forme de **réunions de parents**, qui sont mises en place dans le groupe des plus jeunes à la faveur de week-ends réguliers et de séjours organisés pour les enfants dans le Vercors.

C'est cette expérience que nous proposons ici.

Céline ROLAND  
Directrice

### PAROLES DE PARENTS...

Le fonctionnement du groupe des petits (8-10 ans) a développé les réunions de parents. En répondant à nos différentes sollicitations, les parents se montrent disponibles à nos propositions d'échanges.

Cette année, ces temps de travail ont rencontré une participation optimum, une ambiance dynamique, chaleureuse et conviviale, des échanges de qualité, et une véritable demande.

#### **Organisation des réunions de parents**

Les réunions sont prévues le jeudi soir de 18 à 19 heures, une fois par semaine. Ce créneau a été retenu car il correspondait à la majorité des disponibilités sans trop empiéter sur le fonctionnement familial. Les soirs de réunions, il n'y a pas de prise en charge pour les enfants. Les familles sont conviées par courrier mais nous leur rappelons ce rendez-vous quand nous les voyons lors de l'accueil de leur enfant. Nous invitons les parents (mère et père) et nous proposons que cet espace soit celui des adultes ; Ceux qui le peuvent s'arrangent pour faire garder leurs enfants ; Pour ceux qui viennent avec leur enfant, nous laissons des livres, des jeux à disposition des enfants qui investissent le coin jeux avec respect du cadre. Ce sont les parents à ce moment-là qui sont responsables de leurs enfants.

Les grands-parents, oncles, tantes, amis accompagnants, ne sont pas conviés même s'ils sont parfois tolérés exceptionnellement. Quelquefois pour certaines réunions plus conviviales, les enfants sont aussi invités. Bien évidemment les familles sont informées au préalable.

Les réunions démarrent par un moment simple de partage autour d'un thé, d'un café, d'un sirop, agrémenté de pâtisseries confectionnées par leurs enfants la veille si nous avons fait un atelier cuisine, ou offertes de temps à autre par certains parents. Les parents respectent le cadre horaire. La participation est importante : une moyenne de neuf familles sur douze et les couples viennent ensemble.

Dès la première réunion, nous avons observé une franche adhésion que nous avons pu vérifier dans les réunions suivantes.

Après l'étape incontournable des présentations, est né le groupe « parents des enfants accueillis sur le groupe des petits du service Ambulatoire ».

Les familles des « anciens » se sont chargées de faire le trait d'union entre familles nouvelles et équipe éducative en racontant leur expérience de l'année précédente. Une ambiance conviviale s'est rapidement installée. Dans le respect de chacun la parole circule, le débat s'anime sous l'écoute bienveillante de tous.

Autour de problèmes matériels une entraide s'est révélée ; les parents prêtent des duvets, une paire de gants, à ceux qui n'en n'ont pas ; certains proposent des arrangements pour les accompagnements.

Autour de questions éducatives les parents s'écoutent, s'épaulent, se rassurent, et la discussion se nourrit des échanges entre parents et éducateurs. Les parents apportent leurs propres réponses et leurs solutions aux questions de leurs pairs.

L'éducateur est alors garant du cadre et laisse circuler la parole entre parents.

Ce sont les parents eux mêmes qui ajustent les sujets et jusqu'à présent nous n'avons pas observé de dérive. Nous sommes soucieux du contenu des échanges, du respect du cadre proposé.

Ces réunions ont pour objectifs de :

- conforter le statut parental, d'étayer la fonction parentale,
- les inviter à s'impliquer sur toutes les scènes de la vie de l'enfant,
- rompre l'isolement, valoriser la particularité de chacun par l'échange et l'interaction.

Orazio GALLO  
Educateur spécialisé

Martine GHISONI  
Educatrice spécialisée

# *Un pôle en construction dans le Nord Isère*

La rentrée de septembre 2008 a été marquée par une nouvelle organisation de l'intervention du CODASE, avec le regroupement de deux établissements sous une même direction : l'Accueil Enfance de Voiron/Saint Etienne de Crossey et le Centre d'Accueil Immédiat (CAI) de Poisat. Ce dispositif devrait s'élargir avec la création d'une nouvelle structure sur Bourgoin-Jallieu en 2009 et donner naissance au "Pôle Nord Isère".

La création de ce dispositif marque la volonté du CODASE de structurer son action sur Bourgoin Jallieu en la raccordant à l'existant et à inscrire les structures d'accueil de ce dispositif dans les projets de la Maison des Adolescents de l'Isère.

## **L'origine du dispositif Nord Isère du CODASE**

Le Conseil Général de l'Isère a souhaité, avec la création des antennes de la Maison des Adolescents du Sud Grésivaudan, de Bourgoin-Jallieu et de Vienne, ouvrir des lieux d'accueil, d'hébergement éducatif et d'accompagnement vers le soin psychique, respectifs à chacun des territoires.

Depuis quatre ans le CODASE s'engage et milite pour l'ouverture d'une Maison des Adolescents dans le cadre du Réseau Adolescents de l'Isère (RAI). L'expérience engagée par le CAI pour l'accompagnement vers le soin d'adolescents en souffrance psychique avec le secteur de la psychiatrie (le CHS de Saint Egrève, l'Antenne Adolescents de Grenoble, le RAI) a développé de nouvelles compétences des équipes éducatives.

C'est ainsi que la Direction Enfance Famille a confié au CODASE la création d'un Centre Educatif et Thérapeutique sur Bourgoin-Jallieu. De même, le Centre d'Accueil Immédiat de Poisat, fort de son expérience d'accompagnement vers le soin, intègre son action à la Maison des Adolescents de Grenoble/Sud Grésivaudan. Le retrait progressif du CAI du dispositif départemental de l'accueil d'urgence est à envisager à court terme.

L'Accueil Enfance pourra répondre à la demande de placement pour des enfants de 12 à 14 ans, relevant d'un accompagnement éducatif et de soin. L'implantation géographique de l'Accueil Enfance et son approche spécialisée autour de l'éducatif et du soin, lui donne toute sa place dans le dispositif Nord Isère.

## **Une approche éducative et d'accompagnement au soin**

Le pôle inscrit son intervention dans une démarche partenariale et de complémentarité des réponses dans les dynamiques naissantes dans le département autour de la santé mentale.

Nous restons attachés à centrer le travail de ce pôle Nord Isère, à la fois sur l'éducatif et sur le soin, sur le soin par l'éducatif en favorisant toute activité orientée sur un mieux-être physique et psychique. La prise en charge éducative intègre pleinement la dimension de soin dans le sens d'une prise en compte de la santé physique et mentale et du bien-être corporel.

Les écrits de ce rapport d'activité illustrent la prise en compte de cette orientation au CAI. Concernant l'Accueil Enfance, il présente une modification du fonctionnement pour une prise en charge plus adaptée pouvant laisser place à un accompagnement thérapeutique.

Marcel BORG  
Directeur  
Accueil Enfance et du CAI

# ACCUEIL ENFANCE

## OUVERTURE À 365 JOURS À L'ACCUEIL ENFANCE

Depuis juillet dernier, l'Accueil Enfance a élargi sa possibilité d'accueil. L'institution a maintenant la capacité d'adapter de façon très individualisée le rythme de présence des jeunes en fonction de leurs projets ou de situations ponctuelles.

Cette ouverture à 365 jours a nécessité l'élaboration d'un nouveau travail de prise en charge par l'ensemble de l'équipe éducative. Les éducateurs se sont réinterrogés sur leurs pratiques professionnelles, leurs modalités d'accueil, ainsi que sur leur rythme de travail. Cela a fait l'objet de réunions, afin de réajuster l'action éducative dans une prise en charge annuelle.

Certains enfants ont pu, par exemple, passer trois semaines consécutives dans l'institution alors qu'il n'y avait pas de possibilité d'accueil au sein de leurs familles.

L'Accueil Enfance est encore plus identifié comme un lieu stable et sécurisant, évitant ainsi à ces enfants de vivre des périodes angoissantes du fait de l'instabilité d'accueil par leurs familles.

La relation éducative s'est trouvée enrichie d'un temps de présence et d'observation différencié du temps d'accompagnement à la vie quotidienne. En effet, les temps de week-ends sont investis de façon différente par les enfants et les éducateurs. Ces derniers peuvent travailler à des acquisitions au travers de supports ludiques qui nécessitent moins d'exigence et plus de temps que pendant la semaine.

Aujourd'hui, les Documents Individualisés de Prises en Charges (DIPC) prennent en compte le nouveau rythme d'accueil des enfants en fonction du projet élaboré pour chacun d'entre eux.

Cette ouverture à 365 jours a donné une dimension éducative encore plus importante au DIPC dans l'accueil des enfants, ainsi que sur le travail auprès des familles. Aussi ce document sera retravaillé dans son fond et sa forme afin de proposer une trame de prise en charge la plus efficiente possible.

Après 6 mois de fonctionnement, nous sommes en mesure de proposer une multiplicité de rythmes de prise en charge nous permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants qui nécessitent un accueil en Maison d'Enfants à Caractère Social.

Cette souplesse, ces différents rythmes, cet éventail de types d'hébergement, vont permettre aux parents d'accepter et de s'engager plus aisément dans le placement de leurs enfants, qu'il soit continu ou discontinu.

L'ouverture à 365 jours a permis, à l'ensemble du personnel de l'Accueil Enfance, la mise en chantier d'un travail d'élaboration de l'action éducative. Les thématiques telles que le travail auprès des familles, le droit des usagers, la prise en charge des enfants sur le plan psychologique, seront les axes de travail fixés pour cette année.

Denis WILLOCQ  
Chef de Service Éducatif

Jean-Marie MANA  
Chef de Service Éducatif

## ADAPTER LE TEMPS D'ACCUEIL À LA SITUATION DE CHAQUE ENFANT

Depuis six mois que nous expérimentons ce fonctionnement, quels sont les changements observables dans le quotidien de notre internat éducatif ?

L'ouverture de notre structure tout au long de l'année, nous permet d'adapter le temps d'accueil à la situation de chaque enfant. Six mois après l'élargissement de notre ouverture, rares sont encore les rythmes d'accueil régulier du dimanche soir au samedi matin. Cette nouvelle possibilité nous amène à questionner chaque mode d'accueil. Certains enfants rentrent en famille le mercredi à la journée ou pour la matinée, d'autres restent à l'Accueil Enfance le samedi ou durant tout le week-end.

Les vendredis et dimanches soirs restent des moments de transition entre le fonctionnement du week-end et celui de la semaine. C'est un temps où l'éducateur est vigilant et aménage les conditions pour que les enfants qui restent à l'Accueil Enfance, supportent un peu mieux le départ de ceux qui rentrent en famille.

Pour l'un des enfants, l'ouverture à 365 jours nous a permis de prendre le relais à un moment où le modèle parental offert par sa famille d'accueil lui devenait insupportable. Sa famille étant absente, cet enfant est aujourd'hui accueilli dans notre établissement tous les jours de la semaine. Il a ainsi, pour un temps, posé ses valises dans une structure où les adultes se relaient tous les jours.

L'individualisation de l'accueil rend de plus en plus rares les moments où tout le groupe d'enfants est réuni. Il devient compliqué de mettre en œuvre le temps de régulation nécessaire à la vie collective que représente la réunion hebdomadaire des enfants. Par ailleurs, les transports des enfants entre l'Accueil Enfance et leur famille sont fréquemment assurés par les éducateurs, lorsque les parents n'ont pas de moyen de transport personnel. Nous devons rester vigilants à ne pas entamer notre travail auprès des enfants par ce temps passé sur la route.

Tout cela nous amène à sans cesse questionner nos priorités et inventer de nouvelles façons de faire.

Pour les familles, cette ouverture propose une continuité symbolique de la présence éducative auprès de leur enfant. Certaines familles s'en sont déjà saisies. Un appel tardif le samedi soir pour être rassuré dans la gestion d'une crise de leur enfant, une demande d'accueil en urgence quand la famille se sent dépassée ou quand un parent isolé est hospitalisé d'urgence, sont le résultat d'un travail d'information et de lien avec les familles, qui s'autorisent à venir nous interpeller en dehors du temps d'accueil défini dans le DIPC.

Cependant, nous sommes vigilants à ce que les familles ne fassent pas appel à nous comme un lieu de garde de leur enfant. Notre travail éducatif consiste à les aider à maintenir leur propre réseau de solidarité et trouver leur propre solution en dehors de l'Accueil Enfance. Nous devons alors estimer chaque situation.

Le week-end est un temps d'activités, mais aussi d'entretien du jardin, de la maison, d'aménagement ou décoration des lieux, de nettoyage des véhicules ou du matériel collectif. Nous retrouvons à ces moments un rythme, des préoccupations familiales, c'est le moment de faire le repas ensemble, de réfléchir à ce temps partagé. C'est un rythme de vie plus lent qui s'adapte à chaque enfant : à celui qui veut dormir plus longtemps, à celui qui ne veut pas sortir quand il fait froid, etc... C'est le temps de consacrer plus d'attention au travail scolaire d'un enfant, de discuter avec lui de ce qu'il vit, de ses préoccupations du moment : choses que le rythme de la semaine ne nous permet pas aussi souvent que nous le voudrions. Les enfants peuvent jouer ensemble, sans la pression du groupe, sous laquelle certains ne cessent d'aller provoquer l'autre. C'est aussi l'occasion de s'ennuyer, lors d'un dimanche pluvieux, de chercher comment s'occuper, d'imaginer un nouveau jeu.

Le temps de week-end devient l'occasion de proposer aux enfants accueillis en séquentiel, c'est à dire sur le temps de l'aide aux devoirs essentiellement, de venir partager un temps d'activité et de vie collective, au-delà du mercredi après-midi proposé jusqu'alors.

Le week-end est un temps d'accompagnement plus individuel, même si le rythme reste soutenu, lorsque l'adulte est seul responsable d'un groupe pouvant aller jusqu'à 6 enfants. En effet, environ la moitié des enfants accueillis est concernée par cette période de week-end. L'équipe reste vigilante sur des effectifs parfois importants qui rendent le travail de groupe très présent la semaine, et qui aurait tendance à s'étendre au week-end.

Le rapprochement avec la structure de Voiron nous permet de mener des activités à l'extérieur dans un cadre plus sécurisé en présence de deux éducateurs. Mais la différence d'âge entre le groupe des petits et celui des adolescents devient souvent un problème dans le choix des activités communes. Par ailleurs, l'accueil des jeunes de Voiron sur la structure de Saint Etienne de Crossey, un dimanche sur deux, est assez inconfortable pour ces adolescents qui ne savent que faire, ni où se mettre dans cette maison où ils n'ont pas leurs habitudes. Mais cette situation n'est que temporaire.

Le temps des vacances scolaires reste encore à élaborer, même si la démarche de réflexion a été amorcée au début de l'été dernier, il nous reste à mener un travail de construction de ce nouveau temps éducatif.

L'ouverture à 365 jours de l'Accueil Enfance soulève sans cesse la question de l'articulation entre la prise en compte individuelle de l'enfant et la gestion d'un groupe très présent. La qualité de notre travail éducatif relève d'une organisation humaine et matérielle très précises, ainsi que de notre capacité à construire de nouvelles pratiques et à innover.

Aline FOURNIER  
Educatrice Spécialisée

## **FACE À LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE, LES EFFETS BÉNÉFIQUES D'UN PARTENARIAT**

De plus en plus souvent, nos structures éducatives sont sollicitées pour accueillir des enfants en grandes difficultés psychiques.

Ces enfants se rejoignent dans les mêmes difficultés, les mêmes troubles psychoaffectifs, avec presque toujours à l'origine un dysfonctionnement du couple parental, dans un contexte socioculturel généralement défavorisé. Leur vie familiale est marquée le plus souvent par l'absence ou l'indifférence du père et l'extrême insuffisance de la mère, qui ont nécessité l'intervention des services sociaux, soit passagèrement, soit définitivement. Ils paraissent souvent tristes, à la fois distants et hyper affectueux, instables, en échec scolaire parfois massif. Ils souffrent de troubles somatiques. Caractériels, asociaux, violents, ils présentent une timidité et une discrétion parfois inquiétantes. Mal orientés dans l'espace et dans le temps, on peut également observer un retard et une mauvaise qualité du langage, se manifestant notamment par la tendance à utiliser un système de communication basé sur des mots « pivots » (« galère », « c'est mort »...).

L'intelligence n'est pas touchée, ni la mémoire. Toutefois, la pensée est altérée dans une difficulté à se représenter le déroulement d'actions passées et présentes, ainsi qu'à anticiper les actions futures. Chez ces enfants, le passé comme le futur les terrifient ou les indiffèrent. Seul le présent compte, auquel ils opposent une attitude de fuite incessante.

Ces enfants interrogent, inquiètent les éducateurs par des attitudes instables, versatiles. Ils sont capables de s'attacher à n'importe qui, sans créer de liens profonds avec quiconque. L'échec, le refus de progresser, la haine du changement sont leurs appuis, leurs repères. Les compliments les paralysent, les critiques accentuent leur désespoir. Le rejet les rend violents et la tendresse les fait fuir. Ils poursuivent une quête affective incessante, tout en s'appliquant à mettre en échec

la rencontre par des attitudes de repli et de mise à distance, ou par des comportements caractériels.

Les éducateurs responsables de ces enfants, après un investissement souvent massif, ressentent souvent des sentiments, face à la prise en charge, de désarroi, de lassitude, de découragement, de perte de cohérence aboutissant à une impression d'inefficacité. L'équipe éducative, si elle reste seule dans la prise en charge de ces enfants, se trouve rapidement démunie et c'est le retour de « la patate chaude », « trop fou pour une structure éducative, trop transgressif, caractériel, pour une prise en charge soignante » avec à la clef le risque d'une exclusion, un abandon supplémentaire.

Même si leurs troubles labiles et instables ne rentrent pas dans le cadre de la grille nosographique psychiatrique, il paraît aujourd'hui indéniable que ces enfants « abandonniques » présentent des difficultés psychiques réelles et qu'ils ont besoin de soins. Or leur problématique spécifique autour du lien (peur de dépendance par rapport à l'autre) est à prendre en compte. Plus leur fragilité interne est grande plus ils ont besoin d'une aide sur le plan psychologique, moins ils sont en capacité de la demander et de l'accepter. Dès lors, la collaboration des équipes éducatives soignantes paraît indispensable.

Depuis le début de septembre, nous essayons progressivement de tisser un réel partenariat avec le médecin généraliste, le Centre Médico-Psychologique de Voiron, ainsi qu'avec les unités d'hospitalisation en pédiatrie et pédopsychiatrie de Voiron et du CHU de La Tronche. Cette collaboration a permis à l'équipe éducative d'accompagner l'enfant vers des soins sans que ce dernier se sente abandonné, sans qu'il le vive comme une rupture. Ce travail en commun permet de partager la réalité du quotidien de l'enfant et de sa famille et ainsi mieux appréhender ses réelles difficultés et faciliter le suivi.

L'émergence d'un « mieux être » chez ces enfants est très longue, avec des périodes de stagnation et d'immobilisme importantes. L'équipe éducative peut alors ressentir un désarroi face à la prise en charge. Grâce aux échanges avec l'équipe soignante, les éducateurs peuvent mieux appréhender la souffrance de l'enfant et ainsi continuer à le soutenir. Ce partenariat a des répercussions importantes sur l'enfant, l'équipe éducative, mais également sur la famille. Grâce à ces relations de confiance, nous avons pu aider une maman à faire pour elle-même la démarche de se faire aider par l'équipe du CMP. Lorsqu'une hospitalisation est envisagée, il est essentiel que les éducateurs restent présents tout au long de la durée des soins, rassurant ainsi l'enfant face à un milieu qu'il ne connaît pas et qui lui fait très peur, lui garantissant ainsi une continuité, une socialisation et une garantie « d'ailleurs » et d'avenir.

Ce travail en partenariat est souvent difficile à mettre en place. Il demande une disponibilité, tant en heures qu'en investissement personnel, importante, mais la mise en commun des savoir-faire respectifs est source d'enrichissement pour l'enfant, mais aussi pour chacun des travailleurs. Une meilleure connaissance mutuelle permet de travailler ensemble dans la continuité, d'éviter les erreurs d'aiguillage et de limiter les situations de rupture, d'urgence, ou du moins de les appréhender autrement.

Fabienne CHALMETON  
Educatrice Spécialisée



# *CENTRE D'ACCUEIL IMMÉDIAT*

## **UNE DÉMARCHE AU CAI D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN PSYCHIQUE**

### **Accompagner vers le soin c'est :**

- Tout d'abord avoir une attention et une écoute particulières au vécu singulier de chacun des jeunes accueillis (l'accompagnement dans le soin passe d'abord par la création d'un lien de confiance avec un adulte significatif, qu'il soit son référent ou non).
- Amener petit à petit le jeune à s'interroger sur lui, à se questionner sur ses agirs, ses fonctionnements, ses répétitions (remise en question personnelle).
- Laisser entrevoir au jeune la possibilité de se faire aider dans le travail sur soi : psychologue du CAI ou extérieur, psychiatre, etc...
- Faire cheminer un jeune pour qu'une obligation de soin se transforme en une opportunité de travail sur soi.
- Déconstruire les représentations que les jeunes peuvent se faire d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un traitement, d'un hôpital psychiatrique : « Je ne suis pas fou ».
- Individualiser l'accompagnement dans la démarche de soin (ce qui convient comme suivi pour un jeune est inadéquat pour un autre, soyons créatifs !...).
- Encourager et accompagner les jeunes dans la prise de rendez-vous avec du personnel soignant (prendre un rendez-vous pour un jeune n'a pas la même symbolique que le faire appeler).
- Accompagner physiquement le jeune à ses rendez-vous chez le psychologue ou le psychiatre.
- Entretenir des liens privilégiés avec le jeune hospitalisé en cours de prise en charge au CAI, ainsi qu'avec l'ensemble de l'équipe Tony Lainé.
- Veiller à la bonne prise du traitement et à sa réévaluation en cas d'observation préoccupante (ex. : plus d'agressivité alors que le traitement vient d'être baissé ou jeune incapable de suivre une scolarité, trop endormi).
- Prendre soin des jeunes dans leur bien-être général : suivi de l'alimentation, image de soi, rythme de vie, « santé » psychique...
- Ouvrir un maximum le champ des possibles dans la démarche de soin : hôpital de jour, séances d'art thérapie, thérapie familiale, rendez-vous avec personnels qualifiés (dermatologue, diététicienne, etc...) en fonction de la problématique...
- Organiser une visite médicale dès l'admission.
- Favoriser les temps individuels avec l'infirmière du service.

### **Quelles sont les précautions que nous prenons en compte dans la démarche de soin ?**

- La plus importante : le respect du rythme de chacun.
- Prendre du temps et s'en donner pour la mise en place d'un réel accompagnement.
- Respecter les systèmes de défense de chacun (la carapace d'un jeune est parfois sa dernière protection avant l'effondrement psychique).

- Ne pas prendre de risque démesuré par l'accueil de jeunes à problématiques psychiatriques avérées mais pour lesquelles aucun éducateur du CAI ne dispose de formation adaptée (les éducateurs du CAI ne sont pas infirmiers psychiatriques, ni plus particulièrement formés à la psychopathologie).
- Rester à sa place et aller chercher l'expertise des psychologues, psychiatres au besoin pour mieux comprendre certains comportements des jeunes accueillis.
- Eviter de poser des diagnostics, lourds de conséquences, sur des adolescents.

La démarche de soin (de demande d'aide) est compliquée à tout âge, pourquoi ne le serait-elle pas à l'adolescence ? Rarissimes sont les cas de jeunes réellement opposés à la démarche de soin. Le plus important est la manière dont cette démarche est présentée au jeune (il faut qu'il en perçoive des bénéfices de l'entreprendre, car elle lui demande des efforts).

Cela passe également par la création d'une relation de confiance avec l'adulte accompagnateur.

Les principaux obstacles que nous pouvons rencontrer au CAI sont :

- Certains jeunes dans le déni complet de leurs problématiques ou dans un « enterrement » tellement profond de ces dernières qu'il semble impossible d'y accéder au moment de la prise en charge.
- Certains jeunes en grande détresse psychologique mais qui fonctionnent assez bien socialement.
- Certains jeunes dont les parents ont leurs propres résistances et représentations quant au soin (refus de donner le traitement. Le soin est vécu comme insupportable car pris comme leur remise en question).
- Certains jeunes qui honorent leurs rendez-vous par obligation (ex. : contrôle judiciaire), mais entretiennent « creux ».
- Certains jeunes à gros risque de décompensation psychique où l'équipe éducative accueille et reste bienveillante mais est dépassée par les troubles psychiques eux-mêmes.

Nathalie BAUDUIN  
Educatrice Spécialisée

## UN EXEMPLE DE PARCOURS D'UN JEUNE AU CAI

Depuis de nombreuses années, nous avons assisté à une dichotomie entre soin et éducatif. Aujourd'hui beaucoup d'adolescents arrivent des services de psychiatrie avec le constat que la crise qu'ils traversent est plus structurelle qu'événementielle. Dysfonctionnement des relations familiales, conduites à risques ou addictives, angoisse, délinquance, troubles de la conduite alimentaire, pathologies psychotiques ou obligation de soin, autant de constats qui montrent un accroissement des troubles psychiques.

Ces jeunes ont un parcours de vie fracturé. Pour repartir sur un nouveau projet de vie, il faut donc travailler également sur la notion de soin, indispensable à une réponse adaptée au besoin des jeunes. C'est dans ce contexte que le projet du CAI prend tout son sens.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, psychologue, éducateurs techniques, moniteurs et éducateurs spécialisés) est importante.

Toute l'équipe éducative concourt au bien-être des jeunes accueillis. Comme le définit l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 7 avril 1948 : « **La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.** »

Nous prendrons l'exemple d'un jeune et son parcours au CAI pour illustrer notre propos.

La base de notre action éducative est d'abord ancrée sur le quotidien. L'absence de maîtrise de maison au CAI permet à l'équipe éducative d'accompagner les jeunes dans les actes de la vie courante (confection de repas, ménage et courses). Cet accompagnement durant ces temps participe à la création de la relation éducative.

*Jérôme, 15 ans, vivant avec sa mère, a eu peu d'occasion de participer, au sein de son domicile familial, aux tâches de la vie courante. Il ne connaissait pas les légumes, ne différenciait pas une poêle d'une casserole et n'avait jamais confectionné de repas. Il ne savait même pas faire cuire des pâtes. Au CAI, il a pu apprendre à faire des courses, reconnaître des fruits et légumes de saison, en cuisiner certains et finalement les apprécier en les mangeant !*

L'équipe éducative conçoit que la relation éducative participe à la notion de soin et inversement. Au niveau alimentaire, nous restons vigilants sur l'équilibre des menus. « **La santé passe aussi par l'assiette** ».

L'investissement de la maison favorise un cadre apaisant et sécurisant pour les jeunes. Ainsi, la décoration, la fabrication de meubles par les jeunes contribuent à leur bien être.

*À son arrivée, Jérôme laissait ses affaires dans son sac, ne rangeait pas sa chambre et ne l'investissait pas ou peu. Notre travail s'est centré sur l'investissement de son lieu de vie par l'achat de posters, lampe de chevet... De ce fait, cela lui a permis de se poser dans sa chambre quand il en avait envie et profiter de ses temps seul pour lire, dessiner ou tout simplement se décaler du groupe.*

Au CAI, les adolescents ont pour la plupart une prescription médicamenteuse suivie par les médecins généralistes de Poisat et/ou par les psychiatres de l'Antenne Adolescents. Nous attachons de l'importance à donner le traitement dans l'infirmierie pour qu'une relation s'établisse avec le jeune. Ce lieu et ce temps privilégiés lui permettent d'exprimer ses difficultés et ses angoisses.

Parfois cette aide thérapeutique est rassurante. Par exemple, certains demandent des médicaments et profitent de ce temps pour exprimer leur mal-être. Toutefois, certains jeunes s'opposent à la prise de leurs traitements, les jugeant trop dosés, et ainsi mettent en place des stratégies pour éviter de les prendre. Ces comportements conduisent l'équipe éducative de réinterroger le jeune sur la nécessité de se soigner.

Jérôme sortait d'hospitalisation avec un traitement conséquent. L'équipe a pris du temps pour lui expliquer les effets, les conséquences et la nécessité de son traitement. De plus, nous avons également travaillé avec la famille sur l'importance de cette prescription. Nous avons mis en place un pilulier pour ses retours en famille dans un souci de cohérence dans ses deux lieux de vie.

Au CAI, nous travaillons également sur les différentes actions concernant l'éducation et la prévention de la santé, ce qui contribue au bien-être de l'adolescent (partenariat avec le planning familial, GISME).

L'éducateur technique permet la mise en place de chantiers éducatifs. Cette activité de médiation favorise l'apaisement et la remobilisation du jeune, étape indispensable à la réalisation d'un projet, avec la prise en compte des difficultés liées à la souffrance psychique (problèmes de concentration, d'attention, conséquences d'un traitement...).

*Jérôme, déscolarisé depuis plus d'un an, était angoissé à l'idée de s'inscrire dans une scolarité classique. Notre travail a consisté à l'accompagner dans ses difficultés à se lever le matin, respecter les horaires et les consignes. Jérôme a participé à deux chantiers qui lui ont permis d'être valorisé, de reprendre confiance en lui, de se remettre en mouvement et enfin de se projeter au niveau scolaire.*

Notre mission d'observation, d'évaluation et d'aide à l'orientation passe aussi par la mise en place de camps.

*Jérôme a bénéficié de deux camps. Bouc émissaire au foyer, il s'est révélé comme un leader positif lors des transferts. Ce nouveau statut lui a permis de prendre plus de maturité, de responsabilité. Cela a permis entre autre à Jérôme de prendre plus soin de lui dans son apparence vestimentaire et dans son hygiène. Il s'est senti reconnu par les autres.*

L'exemple de Jérôme illustre que le soin et l'éducatif ne sont pas en opposition, il s'agit de garder un équilibre. Bien qu'une grande partie des adolescents ait été hospitalisée en CHS, l'équipe éducative s'attache à porter un regard avant tout sur des adolescents et non sur des malades.

Naziha LAYEB  
Educatrice Spécialisée

Natacha SIMIAND  
Educatrice Spécialisée

Catherine SILLAM  
Infirmière

# *DROIT DE VISITE*

## *Voiron & saint Martin d'Hères*

### DROIT DE VISITE Voiron

Cette année 2008 fut marquée par de nombreux départs de familles. Nous constatons que ces mouvements s'inscrivent pour la majorité après une période de prise en charge de deux ou trois ans en moyenne.

Sept situations ont pris fin en cours d'année 2008. Pour quatre d'entre elles, après une évolution progressive de la situation et des alternances de visites au service et au domicile avec présence de travailleuses familiales ou pas, celles-ci ont abouti à des visites uniquement au domicile. Les trois autres situations se sont arrêtées dues à de grandes difficultés psychologiques ou de santé des parents malgré de nombreuses tentatives de maintien du lien. Après de multiples sollicitations et de rencontres non honorées (environ six mois), nous avons dû suspendre les rencontres au service en accord avec le travailleur social de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de pouvoir disposer de créneaux horaires pour accueillir d'autres situations en attente.

Notre expérience du droit de visite montre que l'accueil de ces situations s'inscrit dans la durée (en moyenne trois ans voire plus), temps nécessaire à une amélioration progressive de la relation parents/enfants, grâce à l'évolution du côté parental (stabilisation, environnement plus fiable, stabilité psychologique,...) mais aussi du côté des enfants : ils grandissent et sont davantage en capacité pour se positionner et appréhender la réalité de leurs parents, permettant un allègement du dispositif d'étagage et de surveillance.

Le temps, facteur important d'amélioration pour l'évolution des rencontres parents/enfants, se montre aussi clément pour le dispositif de droit de visite. Une nouvelle construction dédiée au droit de visite devrait sortir de terre en 2009. Cette construction nous permettra au cours des prochains mois d'accueillir les familles dans de meilleures conditions (espace, confort, aménagements spécifiques au droit de visite), de proposer de nouveaux temps d'accueil répartis sur la semaine en partenariat avec l'ASE afin de répondre au mieux aux besoins identifiés et d'offrir d'autres supports d'étagage (accompagnements extérieurs, supports artistiques...).

Benoît NORÉ  
Educateur Spécialisé

Audrey SERVANT  
Educatrice Spécialisée

## DROIT DE VISITE Saint Martin d'Hères

Tout comme nos collègues de Voiron, la question des départs a aussi coloré de façon particulière cette année 2008.

En tout premier lieu, le départ de la « maison mère » du Chalet, pour enfin intégrer des nouveaux locaux propres au service de droit de visite. Nouveaux locaux, qui étaient attendus depuis de nombreuses années. Il y aurait eu matière à rendre compte des réactions diverses et variées des parents et enfants accueillis, concernant ce premier changement.

Nous avons préféré témoigner du support au travail de médiatisation qu'a entraîné le départ d'un des deux accueillants. Et ce d'autant plus que ce professionnel était présent depuis l'ouverture du service en 2001.

L'annonce de ce prochain départ aux familles, puis l'absence effective de l'accueillant ont offert des occasions d'échanges et d'élaboration à différents niveaux :

- Occasions pour beaucoup de parents et/ou enfants de parler du temps passé, d'évoquer la notion de durée, l'évolution des modalités de leur droit de visite. Certaines familles viennent se rencontrer ici depuis de nombreuses années, parfois depuis l'ouverture.
- Occasions de retracer les « étapes clés » et anecdotes vécues à l'occasion des visites. Reflet de l'évolution de la relation entre le(s) parent(s) et son (ses) enfant(s). Ainsi, il a pu être fait mention des ressources et compétences développées par certains parents au fil du temps ou des ressources et compétences acquises par certains enfants, aujourd'hui adolescents, pour accepter leur(s) parent(s) tels qu'ils sont, tout en pouvant se dégager, par exemple, du lien d'emprise dans lequel ils étaient figés.  
Visiter ainsi le chemin parcouru, a amené certains parents et/ou enfants à se projeter dans l'avenir, à envisager d'autres perspectives ou modalités de rencontre avec leur(s) enfant(s) ou leur(s) parent(s).
- Occasions pour quelques parents de poser un regard longitudinal en appréciant plus globalement la présence et les éventuels remarques et recadrages des accueillants. Certains pouvant se féliciter de ce départ y voyant comme un remède à leurs difficultés, quand d'autres ont pu en reconnaître la justesse et les effets sur le long terme.

Bien qu'enfants et parents viennent dans le service pour passer un temps prédéfini ensemble en présence des professionnels, au fil du temps un lien se tisse également avec ces derniers. Ces quelques réflexions, relatées ici brièvement, nous ont une nouvelle fois fait mesurer l'impact de la place et de l'engagement des accueillants en tant que garants du déroulement de chaque rencontre mais aussi témoins au long court de l'évolution de chaque personne accueillie tout comme de la qualité du lien entre parent et enfant.

Johanna BULVESTRE  
Educatrice Spécialisée

Pierre PESENTI  
Stagiaire Educateur Spécialisé

# INSTITUT THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

## 2008 : Une année de transition

Durant cette année 2008, nous avons vu se dessiner progressivement les grandes lignes du projet éducatif, pédagogique et thérapeutique au sein de l'institution.

Préalablement, cette année a été aussi une année de confrontation avec certains des enfants n'acceptant pas la mise en place de nouvelles règles d'exigence et la nécessité de nouveaux rapports institués dans les relations Enfants/Adultes.

Modifier les comportements d'enfants en déficit de repères demande du temps et de trouver la « bonne position ». Dans une perte de consensus social, il devient à ce titre plus difficile d'être ferme sur les principes. En ce sens, trouver un bon positionnement collectif nous a incités à produire une attitude de cohérence et d'exigence à l'adresse des enfants qui nous sont confiés et dont l'instabilité ne peut d'autant plus se résoudre par une inscription dans la durée au travers d'énoncés éducatifs clairs, garants d'une future stabilité.

Chemin faisant, c'est ainsi que l'écriture du nouveau projet de l'ITEP a été travaillé. Un des axes fut celui de créer et favoriser une ambiance sécurisante par un cadre contenant visant à permettre aux enfants de se retrouver dans des dispositions de « mise au travail » au niveau pédagogique notamment (cf. le texte du Dr Gérard CAMPA).

Ce travail mérite d'être encore développé par le réinvestissement et la valorisation du fait scolaire qui est à renforcer.

Les réunions d'enseignants ont permis par les échanges, un travail de cohérence autour de la réussite scolaire mais il reste à développer notamment autour de la classe 1 afin de repositionner les élèves, par une pédagogie dynamique et adaptée, vers la reprise d'une appétence scolaire.

Ce travail est essentiel et doit être réellement approfondi.

Concernant le projet thérapeutique, le texte du Dr Gérard CAMPA pose à ce titre « **les bases de la place et fonction du cadre à l'ITEP** »

« L'institution est un ensemble, un collectif. Et ce collectif exerce une fonction qui lui est intrinsèque : **le cadre**, qui émane de l'institution et organise la vie relationnelle mais aussi psychique, avec une fonction paternelle symbolique qui tend à contenir, baliser, border, interdire et structurer. Il correspond à l'ensemble des règles institutionnelles qui valent pour tous, mais aussi à son mode de fonctionnement. Il est là pour faire tiers entre le jeune et le professionnel.

Tout travail institutionnel, travail d'équipe pluridisciplinaire, assurant une élaboration commune centrée autour de l'enfant, qui est un travail de liaison, de remise en lien, de mise en mots et donc de mise en sens, est thérapeutique.

L'ensemble de l'institution, par la cohérence de son fonctionnement, doit donc être considéré comme un cadre thérapeutique.

Pour les intervenants en général, mais pour les éducateurs en particulier, le cadre institutionnel permet de prendre le risque de la relation avec les jeunes et leur famille. Il confronte aussi les enfants (et leurs parents) avec la loi, avec l'interdit et peut donc avoir des effets douloureux : l'enfant découvre que le professionnel peut avoir une position frustrante dans la relation. Mais c'est cette frustration même qui est structurante pour le jeune. Comme le « non » ou l'interdit parental, lesquels ont été défailants chez la majorité des sujets orientés à l'ITEP, cette frustration est une butée organisatrice pour la structuration psychique des enfants dont nous nous occupons (comme de l'enfant que nous avons été).

Pour ce faire, les intervenants doivent être eux-mêmes à l'aise avec leur position d'autorité. Cette position peut être considérée comme un véritable cadre interne à chacun, et est bien différente de celle du pouvoir et du rapport de force, même si on sait qu'en début de prise en charge, la contrainte, tempérée et adaptée, est parfois incontournable.

Il doit être ferme et robuste, mais souple aussi, car il s'agit du maintien, de la permanence du dispositif de soins et de sa capacité à absorber les contraintes, et le cas échéant à se déformer pour éviter la rupture ou la déchirure. Il est donc question de souplesse et non de rigidité.

Progressivement, les règles vont être intégrées comme organisatrices de la vie sociale, protégeant l'individu. Elles vont aussi participer à l'organisation de la vie psychique de l'enfant en souffrance.

Tous les professionnels doivent en avoir la conviction. Au-delà de sa fonction contenante où chaque sujet peut trouver un apaisement à ses tensions, le cadre a une fonction thérapeutique structurante quand le régime de la décharge pulsionnelle et les positions de déni ou de clivage laissent progressivement la place à une élaboration psychique. Au-delà de son office d'enveloppe générale, de « peau institutionnelle », il participe à un processus de construction ou de restauration d'un espace psychique interne.

C'est là le sens même de la fonction du cadre : l'Institution répond à la désorganisation psychique du sujet par la mise en place d'un processus destiné à protéger les enfants contre les effets de sa propre désorganisation, ou contre la réalité externe, au sein d'une structure conçue pour cela. En lui demandant une implication personnelle, nous plaçons le sujet dans une position d'acteur principal. Nous l'aidons à s'approprier ses actes pour ce qu'ils représentent et à les inscrire dans son histoire familiale et personnelle.

Cela permet d'amorcer un travail de réflexion et d'élaboration. À travers le cadre thérapeutique, l'équipe répond aux conduites d'agir par des actes à effet thérapeutique, permettant au sujet d'intégrer de nouvelles possibilités de conflictualisations, celles-là dirigées vers le respect de soi et de l'autre. » (Dr Gérard CAMPA, psychiatre).

Un investissement important sur les locaux a été réalisé afin de créer un parallèle matériel d'avec les objectifs énoncés du projet thérapeutique. La rentrée des classes, après la requalification architecturale et la mise en service du bâtiment donne toute sa valeur à l'ambition du projet. L'ensemble de qualité environnemental favorise le souhait de qualité du travail pédagogique.

L'année 2008 a été aussi l'occasion de requestionner le travail auprès des familles afin de les associer à une meilleure collaboration et adhésion du travail effectué par les équipes.

Une partie de l'équipe a été renouvelée par l'arrivée de nouveaux éducateurs. Après une relative période de flottement (inévitable) une nouvelle dynamique s'est mise en place. Le travail sur le projet se poursuit.

Restent les préoccupations de l'effectif du nombre des enfants qui plafonne autour de 32 n'arrivant pas à atteindre les 36 faute de demandes extérieures.

Un gros travail de communication et de relation est à développer pour mieux faire connaître à l'ensemble des partenaires l'ambition du nouveau fonctionnement et la meilleure qualité de prise en charge.

Jean-Paul MARRY  
Directeur



# PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

## Introduction

Rendre compte de l'activité du service de Prévention Spécialisée sur une année est un exercice quelque peu périlleux avec le risque de réduction de la richesse des actions et des expérimentations, ou d'oubli de points de travail, de réalisations, de réflexion et/ou de confrontations.

Un des objectifs est de mettre en relief et en valeur l'engagement des personnels, des équipes face à des situations caractérisées par une complexité conséquente et dans un contexte tendu lié à différents phénomènes sociaux et économiques.

Il s'agit, néanmoins, de traduire les actions, les projets, les réflexions, les expérimentations et les ajustements des interventions en faisant le pari du sens et de l'altérité dans la prise en compte de personnes en difficultés. Comme le soulignait Patrick BAUDRY, lors de son intervention à l'occasion des 50 ans du CODASE le 6 juin 2008 :

« Ce qui fonde l'intervention du travail social et ce qui légitime la médiation d'une prévention, c'est le double postulat : l'individu n'est jamais réductible aux déviances ou aux pathologies qu'il manifeste ; le social est ce monde que nous avons en commun et qui inscrit le sujet humain dans des rapports d'échanges... Pour le dire autrement, l'intervention sociale fonde son attitude et son discours sur deux mots-clés : la souffrance et la solidarité.

Là où le désordre saute aux yeux, le travail social fait le pari d'un sens possible. C'est toute la difficulté d'un travail délicat qui doit se positionner entre la seule obsession de l'ordre et l'exigence du sens. Le sens possible n'est pas dicté ou imposé. Il se travaille en impliquant la personne en difficulté comme actrice de sa propre histoire ».

À partir de ce postulat où le sens possible repose sur l'altérité, les actions menées en interne du service et de l'Association au cours de l'année 2008, ont eu comme fil conducteur sur les six premiers mois, une dynamique liée à la manifestation consacrée aux 50 ans du CODASE.

La mise en place d'ateliers de réflexion et de production sur trois thématiques centrales inhérentes aux actions du CODASE : l'éducation, l'insertion et le travail avec les familles, a permis aux salariés de parler de leur pratique, de son évolution indispensable pour être dans une adaptation permanente aux besoins sociaux émergents.

L'aboutissement de ce travail s'est concrétisé par la journée du 6 juin 2008 marquant le cinquantenaire du CODASE avec, entre autres, pour le service :

- L'engagement de différentes personnes au sein des ateliers pour témoigner de la pratique des équipes éducatives du service sur les thématiques définies.
- La représentation réalisée par des jeunes engagés dans les ateliers d'expression de la Compagnie des Quartiers d'une comédie musicale « *Un commencement sans fin* » présentée devant les différentes personnalités invitées.

Les équipes portées par ce mouvement fédérateur à travers le sentiment d'appartenance à une Association dynamique, ont investi aussi d'autres actions et projets inhérents à la vie institutionnelle.

Cela s'est traduit par l'implication dans la démarche d'amélioration continue de la prise en charge initiée au sein de l'Association et du service au cours de l'année 2007 et qui a abouti au printemps 2008 par l'évaluation interne pour l'ensemble des équipes éducatives et des

personnels administratifs du service. Un rapport final d'évaluation vient ponctuer cette démarche et définir le plan d'ajustement et d'amélioration nécessaire pour le service de Prévention Spécialisée. Il ressort comme axe premier la nécessité d'utiliser l'écrit comme mode de communication et d'information de manière plus importante et comme moyen de rendre compte des actions menées.

Dans le même temps, comme le souligne Patrick BAUDRY :

« Il faut en somme travailler avec le bouleversement des repères qui caractérisent par exemple la ville moderne et qui sous-tendaient les pratiques d'espaces. Aujourd'hui, dans le monde urbain, présence et absence peuvent se vivre de manière simultanée. L'ici et l'ailleurs peuvent se trouver au même endroit. Le privé et le public ne se distinguent plus avec netteté et le centre et la périphérie peuvent ne plus construire par leur opposition les représentations et les usages du territoire ».

À partir de là, le choix de travailler sur deux thématiques tout au long de l'année s'est concrétisé à partir du constat des équipes éducatives, de leur connaissance des problématiques récurrentes sur le terrain.

Ainsi, une commission de travail s'est mise en place sur la question de l'intervention en direction des familles avec pour objectif de recenser les pratiques existantes au sein du service par rapport à cette dimension. La finalité de cette recherche visant à élaborer une sorte de référentiel d'action en direction des familles pour objectiver ce travail et permettre des ajustements voire des innovations en lien avec des partenaires intervenant dans ce domaine aussi. Ce travail présenté dans un premier temps en réunion de service doit être finalisé dans le premier semestre 2009.

Le second axe de travail interne, en termes de réflexion concerne les conduites à risques que les jeunes connus et accompagnés par les équipes mettent en œuvre au risque parfois de leur propre vie. Cette réflexion s'est accompagnée de l'éclairage de David LE BRETON lors d'une journée institutionnelle en mars 2008.

Dans le même état d'esprit, le constat d'un véritable enjeu pour l'insertion des jeunes de 16 à 18 ans en grandes difficultés a amené le service à prendre en compte cette problématique en associant les personnels intervenant dans le cadre du Pool Technique et des chantiers éducatifs et en cherchant à mettre en place des solutions qui prennent en compte le cumul de difficultés rencontrées par ces jeunes.

À partir aussi d'un travail déjà entamé en 2007, le service s'est positionné sur le Dispositif de Réussite Educative en mettant en œuvre une intervention au sein du collège du Village Olympique dans un premier temps, puis au sein des collèges de Villeneuve et des Eaux Claires pour prendre en charge les élèves exclus temporairement par sanction disciplinaire. L'objectif est, lors d'une exclusion, de permettre aux jeunes de rester pris en charge au sein du collège pour travailler sur le sens de leurs comportements et de leur rapport aux autres et aux règles collectives. Cette action a un intérêt important pour le lien avec les familles qui sont partie prenante de cette offre. De plus, les équipes éducatives peuvent travailler sur le « dedans/dehors » dans un mouvement dynamique qui favorise un accompagnement éducatif adapté.

Suite à l'étude action réalisée sur les communes de l'agglomération Gières et Poisat, ces dernières ont pris la décision de solliciter le CODASE pour la mise en place et l'implantation d'un poste d'éducateur de rue rattaché à l'équipe d'Eybens. Cette nouvelle intervention a pu démarrer sur la fin de l'année 2008.

Globalement, les statistiques recueillies mettent en évidence une augmentation régulière du nombre de jeunes connus et accompagnés par l'ensemble des équipes du service avec, pour 2008, 1 153 jeunes accompagnés.

En parallèle avec cette dynamique interne, le travail engagé avec les services du Département, et plus particulièrement avec Dominique MAURICE de la Direction de la Famille et de l'Enfance a abouti par le passage en CROSMS de l'ensemble des associations et services de Prévention Spécialisée de l'Isère. Cette démarche s'est traduite par un avis favorable du CROSMS ; ce qui donne une assise administrative et juridique aux associations de Prévention Spécialisée.

Le Pool Technique et la Compagnie des Quartiers, actions complémentaires au sein du service ont poursuivi leur développement et consolidé leur activité.

**Le Pool Technique** a organisé auprès de 673 jeunes des chantiers éducatifs qui correspondent à 18 308 heures sur l'année.

**La Compagnie des Quartiers** : L'implication conséquente d'un groupe de jeunes dans la représentation réalisée et produite le jour de la manifestation du cinquantenaire du CODASE a été le fil conducteur de l'année avec, autour, des participations pour les jeunes des différents quartiers à des concerts, des rencontres de musiciens et des sorties culturelles.

Monique BERTHET-LOISEAU  
Directrice

## TÉMOIGNAGE

Il y a quelques temps, l'animatrice du Point Information Jeunesse (PIJ) et la principale du Collège nous ont fait part de leur inquiétude face au comportement agressif, irrespectueux et violent d'une jeune fille de 14 ans.

Cette jeune fille, que nous nommerons Laura, n'est pas connue de l'équipe. Les partenaires nous demandent de la rencontrer car ils soupçonnent un contexte familial difficile. Il faut provoquer la rencontre. Nous nous renseignons auprès des partenaires, sur les habitudes et les lieux que Laura fréquente, pour multiplier les chances de la croiser. Nous finissons par la rencontrer au collège lors d'une intervention dans les classes de troisième.

Au cours de cette intervention notre attention se fixe sur deux jeunes filles, qui se font remarquer par une prise de parole permanente avec un ton peu agréable. À la fin de l'heure, en discutant avec le professeur, nous apprenons que l'une des deux jeunes filles est Laura. Si ce premier contact a permis à Laura de nous identifier, nous n'avons pas pu néanmoins avoir une conversation directe avec elle.

Pendant les vacances scolaires suivantes, nous revoyons Laura au PIJ. Nous lui disons « bonjour » et elle nous répond évasivement. Nous expliquons cette attitude par le fait qu'elle ne nous connaît pas ou bien peut-être que des éducateurs l'impressionnent ? A-t-elle des représentations particulières sur ce métier ? Sait-elle à quoi nous servons ? Ne sent-elle peut-être pas un besoin d'aide particulier ? Ce sont toutes les questions que nous nous posons à ce moment-là. Nous n'insistons pas car apparemment ce n'est pas le moment. Imposer une discussion ce jour-là, risquerait de la « braquer », et de la faire fuir. Alors qu'il suffit de patience et de persévérance à vouloir entrer en relation pour y arriver.

Nous restons un moment dans la structure pour discuter avec d'autres jeunes mais aussi pour permettre à Laura de se rendre compte, en nous observant, que nous sommes accessibles à toute demande, même celles émanant de jeunes n'ayant pas forcément une problématique importante. Il est tout à fait possible de discuter avec un éducateur sans forcément avoir une

demande précise. Ce temps d'observation lui permettra peut-être de modifier sa représentation sur nous.

Quelques jours plus tard, Laura sollicite l'animatrice du PIJ pour rédiger une lettre de motivation pour un futur apprentissage en vente. Etant présents, l'animatrice nous interpelle pour lui apporter un soutien. Elle a pris le soin, auparavant, d'en parler avec Laura qui a accepté.

*En règle générale, le premier entretien, nous permet de faire connaissance. C'est un temps d'échange. Lors de cet entretien, nous présentons l'équipe et nous expliquons comment nous travaillons. Nous insistons sur la confidentialité de notre conversation et sur le fait que le jeune n'est pas obligé de tout nous dire. Il doit se sentir en confiance et notre attitude professionnelle doit lui donner envie d'accepter notre aide. Nous le questionnons sur les démarches réalisées seul ou avec d'autres partenaires. Nous pouvons de cette façon, mesurer ses capacités et ses difficultés.*

*Une fois ces éléments recueillis, nous lui demandons comment nous pouvons l'aider. Cette question contraint la personne à préciser l'aide qu'elle attend de nous et d'en mesurer la faisabilité. Le côté éducatif de l'accompagnement est de la rendre active dans ses démarches et dans sa vie pour l'emmener vers l'autonomie et l'épanouissement.*

Avant de commencer la rédaction de la lettre, nous discutons un peu avec Laura pour la mettre en confiance. Nous poursuivons l'entretien en lui posant quelques questions pour vérifier sa motivation par rapport à cette demande : Pourquoi un apprentissage ? Dans quel métier ? Avec quel organisme ? Pourquoi ce métier ? Est-ce qu'elle a déjà fait un stage dans ce secteur ? etc... Elle nous explique que depuis deux ans ses résultats scolaires sont en très forte baisse et qu'elle déteste l'école. Laura a déjà vérifié, avec l'animatrice du PIJ, la faisabilité de cette orientation, au vu de son jeune âge.

Le choix du métier est encore hésitant. Laura aimerait, en effet, s'orienter soit vers les métiers de la vente soit vers les métiers de l'hôtellerie. Nous lui proposons de faire un stage avant de s'engager dans la formation pour confirmer son choix. Nous lui expliquons que les métiers de la vente et de l'hôtellerie sont des métiers difficiles par le contact avec les clients et par les horaires.

Nous lui faisons part tout de même de notre inquiétude face à son incertitude, et lui proposons de l'accompagner à L'IMT (aux « portes ouvertes » du mercredi), pour y rencontrer des professionnels afin qu'elle se rende compte si cela correspond à son projet. Elle peut également faire un stage avant de s'engager. Elle refuse nos propositions, et maintient son choix. Nous respectons sa décision, car son jeune âge lui laisse la possibilité de se tromper. Beaucoup de jeunes apprennent par l'expérience. Notre rôle est de l'accompagner dans son expérience, et surtout d'être présents en cas d'échec.

Nous l'informons aussi sur l'existence d'établissements qui proposent une formation initiale en alternance. Cela lui permettrait de faire une remise à niveau et de faire des stages en entreprises pour découvrir concrètement des métiers et construire progressivement un projet cohérent.

Au fur et à mesure de l'échange et du temps passé ensemble, nous sentons Laura un peu plus à l'aise, le ton de sa voix change, se radoucit, elle sourit, elle est attentive à nos explications, le « courant » passe. Nous pensons que notre attitude l'a rassurée parce que nous étions à l'écoute et attentifs à ne pas porter un jugement sur ses choix.

Nous abordons une discussion plus générale sur ses centres d'intérêt en dehors du collège, sa famille, ... En règle générale, quand nous sommes amenés à prendre en compte une situation d'un jeune ayant une difficulté, nous l'intégrons dans une approche globale, ainsi nous abordons sa situation sociale et familiale, en nous intéressant à son parcours de vie. Le problème signalé n'est souvent qu'un révélateur d'une problématique plus complexe.

*Il est important que la confiance s'installe un peu avant d'aborder des questions plus générales sur la situation personnelle et familiale du jeune. Nous essayons de ne pas être trop indiscrets dans nos questions, pour ne pas rompre la relation de confiance encore fragile. Ces indications nous aident d'une part, à évaluer les personnes ressources existantes dans l'entourage du jeune et d'autre part, de repérer dans quel état de fragilité il se trouve. L'observation de ses réactions (regards, sourire, gêne, colère, ...) nous donne autant d'indices que le contenu oral lui-même.*

Après l'avoir aidée à rédiger sa lettre de motivation, nous clôturons l'entretien en proposant à Laura de réfléchir sur les différentes pistes évoquées ensemble. Nous lui proposons d'en discuter avec sa mère, et l'invitons à nous revoir pour poursuivre le travail autour de son orientation. Elle accepte. Mais il faudra beaucoup plus de temps pour que la relation de confiance s'installe entre nous et que nous puissions aborder sa souffrance perçue dans cet entretien.

*Parfois, certains événements restent flous et font écho à une souffrance. Nous en sommes conscients. Souvent, ils sont importants dans la compréhension de la problématique du jeune. Pourtant nous préférons les aborder plus tard dans la relation, une fois que celle-ci sera bien établie. Une relation de confiance s'installe à partir de plusieurs rencontres. Il faut donc donner envie au jeune de revenir et cela se fait en répondant concrètement à sa demande initiale.*

*Il est important que dans ce premier entretien, le jeune sente dans le professionnel, la disponibilité, l'investissement, la sincérité, l'honnêteté, la confiance et l'envie de l'aider. Si c'est le cas, alors il y aura une reconnaissance qui se traduira le plus souvent par du respect.*

### **L'élaboration du diagnostic éducatif**

Il est important, après un entretien, de se laisser du temps pour prendre du recul face à la problématique rencontrée. Ce décalage permet d'analyser les éléments marquants et de prendre des décisions sans se laisser envahir par l'émotion. Ensuite nous essayons de nous remémorer les éléments et les attitudes marquants de la conversation pour en dégager des hypothèses d'action.

*En effet, avant la relation professionnelle ou éducative, il y a une relation entre deux individus. Certaines situations font plus ou moins écho à notre vécu. Il est impossible de mettre de côté cette émotion car bien souvent elle est inconsciente, il faut donc la détecter, apprendre à doser son émotion et prendre de la distance, pour ne pas risquer de projeter ses propres désirs sur l'usager.*

L'entretien avec Laura a laissé apparaître une problématique plus complexe. En ce qui concerne son orientation, des éléments montrent qu'elle n'est pas motivée. Nous avons peur qu'elle soit déçue par la représentation idyllique qu'elle se fait de l'apprentissage et des métiers qu'elle a choisis. Elle ne connaît les métiers qu'à travers un regard extérieur. Notre expérience nous fait dire que si Laura ne construit pas son projet d'orientation, il y a peu de chance qu'il arrive à terme. Il nous semble opportun de lui proposer de l'aider à construire son projet avant de s'engager.

Ce qui nous interpelle d'avantage c'est que Laura se dévalorise constamment et ne croit pas à sa réussite. Elle se sent toujours agressée lorsqu'on lui parle, ce qui fait qu'elle répond toujours sur la défensive. Cela explique le ton peu agréable, voire agressif, qu'elle a régulièrement. Lorsque nous avons abordé la famille avec elle, nous avons compris que l'ambiance à la maison était difficile, surtout avec sa mère et sa grande sœur. Est-ce un conflit lié à son âge ou est-ce une souffrance plus ancienne qui refait surface à l'adolescence ?

Le contact que nous aurons avec sa mère quelque temps plus tard, nous apportera un éclaircissement sur son comportement toujours négatif, et permettra plus tard de l'aider à progresser.

Dans le service de Prévention du CODASE, nous disposons de trois instances qui nous permettent d'évoquer les situations complexes :

- **La réunion d'équipe**, animée par le chef de service se déroule tous les 15 jours. Les échanges avec le chef de service et le collègue, amènent un éclairage parfois différent sur la dimension de la problématique qui n'a pas été perçue au moment même. En cas de danger pour le jeune, c'est là qu'une décision institutionnelle est prise.
- **L'analyse de la pratique**, avec la psychologue et des collègues intervenant sur d'autres secteurs, se déroule aussi tous les 15 jours. L'analyse de la situation se fait sous un aspect clinique.
- **L'entretien avec la psychologue** peut se faire soit en équipe soit individuellement. Il est utilisé lorsque nous sommes en présence d'une situation très complexe qui va perdurer dans le temps. À la différence de l'analyse de la pratique, il ne s'agit pas d'un éclairage ponctuel mais d'une aide au suivi. La psychologue apportera son analyse clinique tout au long de l'accompagnement.

Les éléments d'information, amenés par les partenaires, contribuent aussi à l'élaboration du diagnostic, s'ils connaissent la situation. Certains aspects du jeune sont évoqués, d'autres restent confidentiels. Par exemple, avec Laura, après avoir eu son accord, nous avons pris contact avec son collègue pour préparer avec eux son orientation future. Cela nous a apporté également des éléments sur la façon dont elle se comportait au collège.

Cette phase de diagnostic est importante car avant la rencontre avec la personne, nous n'avons aucun diagnostic préétabli. Ce sont essentiellement les informations que nous recueillons auprès du jeune, de ses proches et des partenaires qui nous permettent l'analyse de la situation et l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement. Il faut par conséquent porter une attention particulière à cette étape.

Equipe éducative Eybens

# POINT-VIRGULE

*Centre Spécialisé de Soins en Toxicomanie*

**Un secteur en mouvement.** 2008, ultime année d'exercice pour nos structures, sous leur forme juridique actuelle CSST (toxicomanie) et CCAA (alcoologie), avant le passage de cet ensemble sous une même entité administrative CSAPA (Centre de soins ambulatoire et de prévention en addictologie).

D'autre part, dans une ambiance de réformes dont certaines ne sont pas encore mises en œuvre, la réorganisation du secteur se précise avec notamment la création prochaine des Agences Régionales de Santé (ARS). Espérons garder un lien de cohérence, comme il existe aujourd'hui avec les tutelles, et que ce nouveau facteur d'optimisation ne soit en rien un frein à nos savoir-faire et capacité d'innovation.

**2008, le maintien d'une forte activité.** Le nombre de personnes accueillies continue d'être un facteur de dynamisme du service. En effet, 336 personnes ont été accueillies tout au long de cette année 2008. Il est bon de rappeler que le service, par sa partie ambulatoire, fonctionne en continu, hormis deux semaines en août, et que le pôle hébergement assure une continuité de prise en charge (365 jours par an).

**La consultation Jeunes consommateurs de Voiron** poursuit son travail d'ouverture en direction du territoire par des actions de prévention à l'adresse des jeunes, mais aussi en direction des divers partenaires professionnels (médecins, travailleurs sociaux, personnels de l'Education Nationale, ...).

Il est bon de rappeler que ce dispositif propose un accompagnement aux jeunes usagers de cannabis et d'autres substances psychoactives, et à leur famille. Intervenant dans le cadre du service Point-Virgule avec l'appui de la ville de Voiron, la consultation d'accueil de Voiron a pour vocation d'assurer information et évaluation aux premiers stades de la consommation (usage, usage nocif) et de déclencher une prise en charge brève ou une orientation si nécessaire. Certaines situations spécifiques confirment l'exception à la règle quant à certains suivis pouvant s'inscrire dans une certaine durée avec une attention particulière de ne pas « verrouiller » le dispositif. Le temps de réponse ne peut être au-delà de la semaine.

L'accueil est en direction de tous les publics (patients plus âgés ou entourés), en s'adressant en priorité aux jeunes, et prend en compte toutes les substances relevant de l'addictologie (cannabis, alcool, cocaïne, psychostimulants) ainsi que les addictions sans produit (jeux, internet, ...). Bien que ce point d'accueil ait d'abord été centré sur la « consultation cannabis », sa consultation est généraliste.

**Un travail de réseau et d'interventions diversifiées.** Le service continue d'être sollicité pour la constitution de groupes de travail à destination des travailleurs sociaux, personnels sanitaires, .... L'intervention sur des territoires comme les pays de Saint-Marcellin, plateau du Vercors, Pays voironnais, permet un appui technique ainsi que de favoriser des orientations en direction du service.

Un travail de prévention en direction des entreprises a pu se concrétiser et constitue une piste de travail intéressante dans l'approche des addictions en milieu professionnel, et de leur traitement.

**La bonne articulation santé – justice.** Le travail engagé avec les magistrats en charge des questions de toxicomanie (particulièrement à l'adresse des mineurs) se poursuit dans la continuité du protocole établi et s'avère très satisfaisant. Reste une interrogation et un travail de

cohérence à engager avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) particulièrement sur les questions d'injonction thérapeutique.

**Un pôle d'hébergement thérapeutique en développement.** Le dispositif d'hébergement, adossé au centre de soins, a été complété par des places d'appartement de coordination thérapeutique (ACT) suite au passage en CROSMs. Il comprend aujourd'hui 8 à 10 places. Un intervenant social est venu renforcer l'équipe en avril 2008. Il intervient dans le quotidien auprès des personnes, individuellement : entretien des appartements, attention portée sur les courses, les repas, le ménage, le rangement. Il intervient dans le domaine des loisirs pour dynamiser les personnes et leur faire découvrir des loisirs accessibles : randonnées, basket, visites de musée, bibliothèque, piscine, ... Il peut également faciliter les questions de transport, d'orientation dans Grenoble et de déménagement.

En matière d'hébergement thérapeutique, la question de l'équilibre dans le dosage de la prise en charge demeure : être suffisamment exigeant et présent pour que la personne se mobilise, ne pas la prendre trop en charge et lui laisser de l'espace. L'important est d'établir une relation de confiance qui permette à la personne d'aborder ses préoccupations. Dans le même temps, nous restons garants de la fonction thérapeutique du séjour et nous ne pouvons tout admettre. Le fait d'être deux intervenants permet des partages et des passages de relais intéressants.

Nous cherchons à mettre en place des activités de découverte et d'ouverture à raison d'une fois par semaine et nous y invitons les personnes hébergées pour lesquelles cela paraît opportun : les groupes n'excèdent pas 4 ou 5 personnes. L'idée est de se remobiliser, modestement au début, autour d'un projet d'une demi-journée, de se retrouver avec d'autres dans un esprit de tolérance, de découverte, de plaisir. Nous varions les possibilités en sollicitant les uns et les autres pour que les propositions viennent d'eux-mêmes : visite de musée, jeux de société, spectacle, pique-nique, promenade, découverte d'une association. L'objectif est d'être tremplin vers d'autres possibilités comme une inscription dans un club ou une association. Des personnes accueillies en ambulatoire peuvent, de façon ciblée et ponctuelle, participer à ces activités.

**Les chiffres.** Le nombre de patients est de 249 personnes, dont 205 sont des hommes. L'origine judiciaire des demandes concerne 95 personnes. L'âge moyen des personnes accueillies se situe autour de 26 ans. L'héroïne n'est plus le produit « phare ». Le poly-usage est bien présent avec le cannabis et l'alcool comme produits relativement constants. Il est à remarquer que les amphétaminiques, cocaïne, LSD restent stables, sans augmentation notable. Ces chiffres traduisent une tendance constante et confirment l'évolution du profil des usagers de drogues, ces dernières années.

Quant au concept de changement avec ou sans traitement, l'appui, le soutien, la consolidation proposés par les professionnels du service, renvoie à chacun un questionnement plus personnel, propre à chacune des situations, de son engagement vers un processus d'abstinence.

*« J'ai des doutes, est-ce que vous en avez ?*

*Des doutes, des idées*

*Des rêves de douceur éveillée*

*Le goût du danger,*

*Des routes à prendre ou à laisser... »*

in « *Le secret des banquises* »

Alain Bashung – 2008

Jean-Paul MARRY  
Directeur



## *SERVICE D'ENQUÊTES RAPIDES*

Le bilan d'activité est pour nous, cette année, l'occasion de venir témoigner de notre intervention lors de la réalisation d'enquêtes sociales rapides dans le cadre de la permanence d'orientation pénale (POP).

Depuis la loi du 9 mars 2004, l'enquête sociale rapide est obligatoire, avant toute réquisition de détention provisoire, dans le cadre de la comparution immédiate et de la comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité et en cas de poursuites contre un majeur de moins de 21 ans au moment de la commission de l'infraction lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement.

Intéressons-nous aujourd'hui aux **enquêtes sociales rapides** réalisées à l'issue de la garde à vue dans le cadre de la permanence d'orientation pénale. Contrairement aux enquêtes sociales rapides sur convocation, qui concernent les procédures de Comparution avec Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), de Convocation par Officier de Police Judiciaire (COPJ), communément appelée convocation devant le tribunal correctionnel) et d'injonction thérapeutique (IT), les enquêtes sociales rapides ordonnées dans le cadre de la POP sont imprévisibles et nécessitent de la part du service qui les réalise une réactivité importante.

Le service est saisi sur réquisition d'un magistrat du Parquet ou d'un juge d'instruction. Il lui est demandé de recueillir des informations sur la situation sociale, familiale, sanitaire et professionnelle du prévenu, jugé en comparution immédiate ou défermé devant le juge d'instruction.

Pour cela, l'enquêteur s'entretient avec la personne dans les geôles du tribunal dans un temps qui varie entre vingt minutes et une heure en fonction du timing de la procédure pénale. Il contacte ensuite l'entourage de la personne (famille, employeur, travailleur social, institution soignante ou praticien libéral ...) afin de vérifier les informations recueillies.

L'enquête donne lieu à la rédaction d'un rapport dans lequel l'intervenant peut effectuer des préconisations, ce que dans notre jargon, nous appelons des propositions d'orientation pénale, puis parfois à un bref échange entre l'enquêteur et le magistrat prescripteur. Elles ont pour objectif de proposer au tribunal ou au magistrat chargé de l'instruction des alternatives à la privation totale de liberté.

Ce peut être, par exemple, une obligation de soins, une demande d'expertise, une forme d'aménagement de la peine susceptible de permettre au justiciable de sauvegarder son emploi et de continuer à assurer sa fonction économique au sein de la famille, une proposition d'hébergement en dehors du domicile conjugal dans le cas de violence au sein du couple ou d'agression sexuelle sur un proche, et/ou un placement sous contrôle judiciaire (contrôle judiciaire simple ou contrôle judiciaire socio-éducatif) avec d'éventuelles obligations liées à la situation de l'intéressé et à la nature du délit.

L'enquête sociale rapide s'inscrit dans la chaîne pénale de la façon suivante : interpellation, garde à vue, enquête sociale rapide, notification par le Procureur, entretien avec l'avocat, présentation au juge d'instruction ou comparution devant le tribunal. Les personnes rencontrées, fragilisées par la situation et le degré d'émotions qu'elle génère, ne sont pas toujours en mesure de témoigner de leur inscription dans la société et d'exprimer d'éventuelles demandes de soutien.

Il s'agit, pour l'enquêteur, de composer avec l'état émotionnel du moment et de tenter de restituer à l'individu sa capacité de « se penser et de se dire ».

Pour tenter d'y parvenir, le cadre et la façon dont il est porté par l'enquêteur, semblent avoir une fonction primordiale.

Nous recevons les personnes dans une zone sécurisée. Elles arrivent menottées et escortées par deux policiers ou gendarmes. La première chose qu'effectue l'enquêteur, après avoir salué les représentants des forces de l'ordre et le justiciable et s'être présenté, est de demander le démenottage du prévenu.

Pour nous, il ne peut y avoir, sauf dans de très rares situations où la personne est agressive et particulièrement hostile, d'enquête sociale rapide, si elle reste menottée.

L'entretien se déroule en geôle, porte fermée. Les policiers restent à l'extérieur de la cellule et n'y ont qu'un accès visuel réduit grâce à une petite fenêtre intégrée dans la porte. Nous proposons en

général au prévenu de tourner le dos à la porte de façon à ce qu'il ne soit pas parasité par l'extérieur.

Tout d'abord se présenter, dire qui l'on est et expliquer l'objet de notre intervention ainsi que sa finalité. À quoi peut-elle servir et comment s'inscrit-elle dans la procédure pénale.

Maurice BERGER, dans son livre « Le travail thérapeutique avec la famille », le rappelle : « *Tout élément non explicité du cadre risque de prendre un aspect persécuteur. Questionner un individu sur certains aspects de sa vie personnelle peut déclencher de très vives réactions, surtout s'il n'a pas été demandeur. Poser la même question en lui expliquant le but la rend plus facilement acceptable* ». Cette règle s'applique aussi au cadre de l'enquête sociale rapide et l'enquêteur n'aura de cesse de la rappeler, voire de la démontrer en expliquant le but de sa question.

« *Si je vous questionne sur la qualité des relations que vous entretenez avec votre sœur domiciliée à Saint Etienne, c'est pour envisager avec vous, la possibilité d'un hébergement éloigné du quartier dans lequel vous résidez et où vous êtes impliqué dans une affaire de trafic de stupéfiants* ».

N'oublions pas que les personnes que nous recevons dans le cadre de la permanence d'orientation pénale sont fragilisées par 24 ou 48 heures de garde à vue et restent dans l'attente d'une décision de justice les concernant.

L'enquêteur va aussi tenter de composer avec le niveau d'angoisse et d'anxiété du prévenu, parfois tellement élevé, qu'il empêche la verbalisation. Ce sont, dans un premier temps, des affects bruts, caractérisés par des pleurs, des effondrements, des prostrations qu'il va falloir accueillir, respecter et nommer avant de pouvoir ensuite amorcer un premier échange. Le paquet de kleenex et le silence respectueux d'un état émotionnel, sont parfois les premiers outils dont nous faisons usage au cours d'une enquête sociale rapide.

L'enquête sociale rapide a aussi pour fonction de ne pas réduire un sujet à un délit ou à une procédure. Ce n'est pas une « CEA en RL » (traduire conduite sous l'emprise de l'alcool en récidive légale) ou une « CI » (traduire comparution immédiate) que nous écoutons, mais bien Monsieur X, fils de, père de, mari ou compagnon de, inscrit dans une histoire et une généalogie, et en capacité de se projeter dans un avenir.

C'est un homme ou une femme, qui dispose de ressources personnelles sur lesquelles il peut s'appuyer pour rebondir, et le travail de l'intervenant est bien de stimuler toutes possibilités de résilience chez la personne et/ou dans son entourage, d'accompagner toutes demandes d'aide et de soutien qui pourraient apparaître au cours de l'entretien, et de les relayer auprès du magistrat.

Enfin, à notre sens, l'enquête sociale rapide, telle que nous tentons de la pratiquer, propose un questionnement qui sollicite, voire accompagne l'individu dans la recherche d'un sens de l'acte délictueux posé.

Ainsi, un jeune majeur comparaissant en récidive de récidive pour « outrage et rébellion sur personne dépositaire de l'ordre public », a pu en exprimant sa trajectoire adolescente dans le cadre de l'enquête sociale rapide, et pour la première fois selon ses dires, effectuer le lien entre les délits pour lesquels il était poursuivi et l'agression sexuelle et violente dont il avait été victime de la part de son oncle lorsqu'il avait 14 ans. L'opportunité d'une psychothérapie a été discutée, puis acceptée par le jeune majeur, avant d'être proposée au tribunal sous la forme d'une obligation de soins.

Bien évidemment, de telles situations restent occasionnelles par rapport au nombre d'enquêtes réalisées et rares sont les personnes qui dans le temps de l'entretien opèrent un lien aussi direct entre un événement de l'histoire et la répétition d'actes délictueux.

Pour conclure, je reprendrai la parole d'un jeune homme rencontré dans le cadre de la permanence d'orientation pénale avant sa comparution devant le tribunal, qui, après avoir rencontré l'enquêteur social, s'exprimait en ces termes : « *Si j'ai bien compris, vous êtes le gentil de la bande des méchants* ».

Hervé TERNANT  
Directeur

## *SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE*

Lors de ma formation à la médiation familiale en 2004 (mais cela a changé depuis), l'on m'avait bien expliqué qu'il ne fallait pas intégrer les enfants dans le processus de médiation, car ils pourraient se croire décideurs et donc pas à la « bonne place ».

Mais dans la pratique et dans le respect des valeurs du CODASE, de sa considération pour l'enfant et de foi en ses capacités, le service a décidé de continuer à faire pour eux, mais dorénavant avec eux.

Voici une situation qui illustre comment nombre de médiations ont heureusement évolué grâce à leur intervention :

Ainsi, deux parents sont venus demander une médiation familiale pour gérer les conséquences de leur séparation, expliquant, avec beaucoup de larmes pour l'une et beaucoup de culpabilité pour l'autre, qu'en raison des circonstances de la séparation (il avait « abandonné » corps et biens suite à un coup de foudre), leur fille était très réticente à aller chez son père, refusait d'y dormir car il y avait « l'autre ».

Cette information provenant des deux parents semblait crédible et ce discours entendable.

Mais je demandai aux parents à pouvoir rencontrer leur enfant, dans le cadre de la confidentialité, et, bien entendu, non pas pour lui demander d'exprimer un choix, mais uniquement pour que cet échange m'aide à mieux cerner ses besoins, même si les parents étaient convaincus de bien les avoir compris.

Et alors, quelle surprise ! J'ai vu une fillette gaie et équilibrée, qui avait intégré la différence entre le conjugal et le parental, parfaitement heureuse de passer du temps avec son papa comme cela se faisait jusqu'alors, appréciant la « nouvelle copine »... mais ne l'ayant pas laissé paraître car elle voyait bien que sa maman était triste.

Quand j'ai pu faire part aux parents de ma perception des besoins de leur fille, ils ont été soulagés de pouvoir mettre en place un hébergement alterné, qui correspondait beaucoup mieux à leurs valeurs et conceptions éducatives.

Ainsi, quelques simples mots enfantins, mais qui n'ont pu émerger que parce qu'était reconnue la formidable capacité des enfants, ont dénoué une situation, la vie d'une famille a été bouleversée, dans le sens de l'harmonie et de l'apaisement.

Quel plaisir d'obtenir ce résultat, qui n'aurait pas été possible sans la mise en adéquation de la pratique avec une réflexion d'équipe, nourrie des apports de chacun et dynamisée par les principes du CODASE ... qui se trouvent par là même validés !

Christiane GUILLERMET

**codase**

Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative

## ASSOCIATION CODASE

[info@codase.org](mailto:info@codase.org)  
[www.codase.org](http://www.codase.org)

### DIRECTION GÉNÉRALE - SIÈGE SOCIAL

21 rue Anatole France - 38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 84 21 90 - Fax 04 76 84 21 99

### SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES FAMILLES

15 rue des Bergeronnettes 38100 GRENOBLE  
Tél : 04 76 96 00 10 - Fax : 04 76 22 03 07

22 rue Paul Langevin - 38400 ST-MARTIN D'HÈRES  
Tél 04 76 44 94 14 - Fax 04 76 54 08 61

AEMO Judiciaire, Action Éducative à domicile,  
Service Ambulatoire

### ACCUEIL ENFANCE

11 bd du 4 septembre - 38500 VOIRON  
Tél 04 76 65 68 29 - Fax 04 76 05 53 66

Structures de Voiron et de St-Étienne de Crossey

### INSTITUT THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIF et PÉDAGOGIQUE ITEP LANGEVIN

22 rue Paul Langevin - 38400 ST-MARTIN D'HÈRES  
Tél 04 76 44 94 14 - Fax 04 76 54 08 61

### SERVICE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

25 rue Honoré de Balzac - 38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 23 11 63 - Fax 04 76 40 82 19

Equipes Abbaye, Jouhaux/Bajatière, Quartiers du Centre Ville,  
Mistral, Teisseire, Villeneuve, Village Olympique, Seyssinet,  
Eybens, Voiron, Pays Voironnais  
Compagnie des Quartiers  
Pool Technique

### ESPACE ADOLESCENTS

78 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 63 26 27 - Fax 04 76 51 27 63

Unités : le Refuge, le 35, les Atizés, la Villa Fontaine,  
le Zéphyr, le SAJM, l'UPS

### CENTRE D'ACCUEIL IMMEDIAT

8 rue Georges Bizet - 38320 POISAT  
Tél 04 76 15 39 04 - Fax 04 76 24 79 84

### SERVICE DROIT DE VISITE

11 bd du 4 septembre - 38500 VOIRON  
Tél 04 76 65 68 29 - Fax 04 76 05 53 66

22 rue Paul Langevin - 38400 ST-MARTIN D'HÈRES  
Tél 04 76 44 94 14 - Fax 04 76 54 08 61

### CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT et de PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE CSAPA POINT VIRGULE

19 rue des Bergers - 38000 GRENOBLE  
Tél 04 76 17 21 21 - Fax 04 76 85 12 70

### SERVICE D'ENQUÊTES RAPIDES

Palais de Justice (et Maison de la Justice et du Droit)  
Place Firmin Gautier  
38019 GRENOBLE CEDEX  
Tél 04 38 21 22 65

Médiations pénales, Enquêtes sociales rapides, Accès au droit

### SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

21 rue Anatole France - 38100 GRENOBLE  
Tél : 06 70 05 38 99

**isère**  
CONSEIL GÉNÉRAL